

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Compte-rendu des 2 réunions publiques thématiques
de co-construction

Le 17 et le 18 avril 2023 à **Tecou**

SCoT

Schéma de
Cohérence
Territoriale

PLUi

Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal



Sommaire

Introduction.....	3
Préambule	3
Présentation du projet et de la démarche de concertation	5
Les règles du jeu du temps de travail	11
 Thème 1 "Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?"	13
 Thème 2 "Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? "	16
 Thème 3 " Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? "	19
 Thème 4 " Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? "	22
 Thème 5 " Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? "	25
 Thème 6 " Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ? "	28
 Thème 7 " Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? "	32
 Thème 8 " Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? "	35
 Résultats des questionnaires d'évaluation	37

Introduction

Préambule

Les 17 et 18 avril 2023, la Communauté d'Agglomération de Gaillac – Graulhet a organisé 2 réunions publiques thématiques de co-construction en soirée, de 19h à 22h au siège de la Communauté d'Agglomération à Téco, pour accompagner l'élaboration du SCoT.

Ces réunions avaient pour objectifs de **présenter les résultats de la première phase de concertation** et de **recueillir des contributions citoyennes sur 8 thématiques** :

- Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?
- Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans
- Accentuer ce phénomène ?
- Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?
- Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?
- Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?
- Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?
- Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ?
- Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

A noter : L'ensemble des contributions seront partagées aux élu.e.s de la Communauté d'Agglomération, à qui revient la décision finale pour la définition du projet politique et pour l'élaboration des contenus du SCoT.

Les élu.e.s des différentes communes travailleront ensuite sur la mise en œuvre concrète des grandes orientations découlant du SCoT dans le prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal.



La rencontre du 17 avril a rassemblé **environ 30 participants**.

Six équipes ont été constituées :

- 2 équipes ont travaillé sur « Comment **favoriser et développer les alternatives à la voiture** individuelle souhaitées sur le territoire ? »
- 2 équipes sur « Quelles **économies locales** souhaitées sur le territoire et comment ? »
- 1 équipe sur « Un devenir de « **territoire dortoir** » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? »
- Et 1 équipe sur « Quelle **place donner au vélo et au piéton** au quotidien sur le territoire ? »



La rencontre du 18 avril a rassemblé **37 participants**.

Six équipes ont été constituées :

- 2 équipes ont travaillé sur « Quelles places donner au **patrimoine naturel et bâti** dans notre quotidien ? »
- 2 équipes sur « Nouvelles formes d'habiter : **quelles alternatives au modèle pavillonnaire** ? »
- 1 sur « Comment **penser l'organisation des services et des équipements** pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? »
- 1 sur « Quelles **ambiances urbaines** associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? »

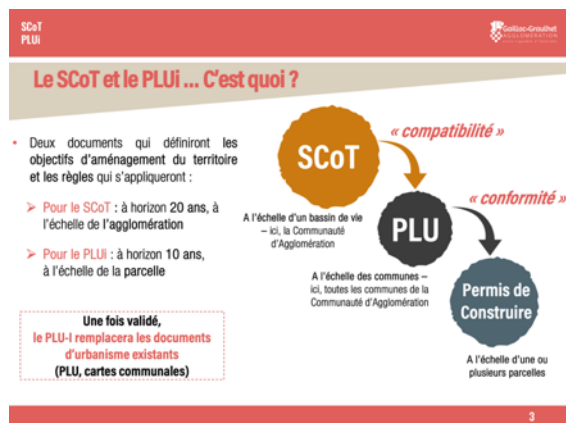


Présentation du projet et de la démarche de concertation

Les informations essentielles sur le projet de révision du SCoT et du PLUi

Par **Cécile Danesin**, cheffe du Service Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Gaillac - Graulhet, pilote du projet d'élaboration du SCoT et du PLUi et **Julie BOUDOU**, chargée de mission PLUi et SCoT pour la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet.

Qu'est-ce qu'un SCoT et un PLUi ?



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui oriente et planifie l'aménagement du territoire. Il est encadré et conduit par le Code de l'Urbanisme.

Le SCoT est réfléchi à une échelle de 20 ans, soit à l'horizon 2044, sur le périmètre de la communauté d'agglomération. Le SCoT a une valeur juridique qui s'impose au PLUi.

Ce document permet de mettre en cohérence, à long terme, les différentes politiques locales sectorielles (économie, logements, ressources naturelles, patrimoine, mobilité, paysage...) qui rythment et cadrent le quotidien des habitant.e.s.



Quelle temporalité et quelle démarche de concertation pour la mise en place du SCoT ?

Les documents d'urbanisme se construisent suivant différentes étapes essentielles, et toujours dans le but d'affiner les projets et objectifs au plus près de la réalité des territoires et des ambitions à venir.

1er temps – Année 2021 : Un temps de travail sur la phase diagnostic.

Ce temps consiste à faire l'état des lieux des ressources et tendances actuelles pour identifier in fine les atouts et les fragilités du territoire. Faisant office de « carte d'identité du territoire », ce diagnostic participera à identifier les enjeux et défis de demain.

2ème temps – Année 2022 : Un temps pour construire un « trait d'union » entre le diagnostic et la prospective, les attentes pour l'avenir.

Le SCoT étant un document prospectif à horizon 20 ans, le but est de définir les ambitions pour le territoire et les objectifs pour les réaliser.

Les réunions de concertation participent à définir avec les citoyens les perspectives pour l'avenir, les objectifs communs. Par la suite, ces propositions seront travaillées par les élu.e.s, au regard des défis et objectifs identifiés par la Communauté d'Agglomération.

3ème temps – A partir de 2023 – Un temps de traduction règlementaire de la stratégie retenue.

Cette phase consiste à traduire de manière opérationnelle les grandes orientations que les élu.e.s auront posées à l'issue des différentes réunions de concertation sur les souhaits pour l'avenir du territoire.

4ème temps – Courant 2024 – Phase de validation et approbation des documents afin qu'ils soient appliqués sur le territoire.

Pour élaborer ces documents, la Communauté d'Agglomération propose une phase de concertation avec les citoyens, qui sera complétée par une concertation avec les personnes publiques associées regroupant les acteurs du territoire comme les représentants des services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture, etc.

La concertation se déroule tout du long des élaborations des documents de planification. Elle participe à la construction du projet politique du territoire sur les 20 prochaines années.



La démarche de concertation se décompose ainsi :

Juillet 2022

Trois mois d'enquête en ligne pour recueillir des propositions citoyennes sur les attentes et les propositions pour votre territoire, autour des différentes thématiques concernées par le SCoT et le PLUi. 1200 réponses pour 3000 propositions.

Novembre 2022

4 réunions publiques de co-construction pour hiérarchiser les objectifs pour le territoire. Ces réunions ont permis d'enrichir l'état des lieux territorial.

Hiver 2022-2023

Analyse par des propositions recueillies en atelier par les élu.e.s, pour enrichir le projet politique et définir les conditions d'organisation et la répartition des différentes thématiques sur le territoire.

Avril 2023

Deux réunions publiques pour affiner la déclinaison opérationnelle de plusieurs thématiques qui nécessitent des approfondissements.

Début 2024

Ouverture de la concertation règlementaire sur le projet de SCoT finalisé par les élu.e.s

Mi – Mai 2024

Restitution du bilan des contributions et de leurs mobilisations dans les différents documents.

Les contributions recueillies au cours de la première phase de concertation de novembre 2022.

Par Cécile Maupeu, de l'agence de concertation Idées Communes.

Les chiffres clés

En novembre 2022, **4 réunions publiques de co-construction** ont été organisées pour nourrir la définition des orientations stratégiques pour les futurs SCoT et PLUi.

218 participant.e.s ont été réunis au total, et leur contribution représente **545 heures de travail cumulées**.

Au cours de ces réunions, **9 équipes** ont été constituées pour écrire des scénarios d'avenir et produire **454 propositions** qui ont été analysées par les services de la Communauté d'Agglomération.

La synthèse présentée ci-après présente l'essentiel des idées et préoccupations issues de leurs travaux.

L'intégralité des contributions recueillies lors de cette première phase de concertation est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.gaillacgraulhet.fr/app/uploads/2023/02/Livre-Blanc-Reunions-publiques-Elaboration-du-SCoT-PLUi.pdf>



9 récits du futur,
imaginés par les participants,
qui donnent une image de **comment ils souhaitent vivre sur leur territoire demain**

Une restitution des débats et des propositions des différentes équipes
pour chacune des 8 thématiques
proposées à la réflexion lors des ateliers

Synthèse des contributions de la première phase de concertation

Pérenniser les ressources naturelles

- Une préoccupation majeure autour de la gestion de la ressource en eau,
- Un appel à la préservation / au développement des espaces naturels et boisés partout sur le territoire,
- Un souhait de davantage de nature en ville par la création d'espaces verts à toutes les échelles,
- Un enjeu de lutter contre toutes les formes de pollutions, notamment phytosanitaires.

Lutte contre le changement climatique

- Une attente partagée autour du développement de la production d'énergies renouvelables de manière adaptée au territoire,
- Deuxième sujet, celui de la sobriété, notamment par la réduction des consommations des bâtiments et des déplacements en voiture,
- Une invitation à s'adapter au changement climatique en faisant évoluer l'agriculture et en développant la végétalisation.

Renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises

- L'attente principale : renforcer l'attractivité du territoire en général,
- Un levier partagé : offrir des locaux adaptés pour l'installation et le développement des entreprises,
- Un enjeu partagé sur le soutien et la pérennisation des activités existantes,
- L'amélioration du réseau internet (en particulier au nord de la Communauté d'Agglomération).

Production locale

- Une priorité globalement partagée sur le soutien à la production agricole sur le territoire,
- Le souhait de soutenir le renouvellement de la population agricole et des petites exploitations,
- L'enjeu de développer la consommation de produits locaux, notamment dans les cantines et les EHPAD,

- Le souhait de soutenir la création d'un réseau de distribution et d'améliorer la visibilité des producteurs.

Mieux se loger

- Limiter l'étalement urbain
- Augmenter le nombre de logements sociaux sur le territoire
- Favoriser le développement de certaines typologies d'habitat : l'habitat collectif et les habitats légers et / ou écologiques.

Mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel

- Une volonté de préserver le patrimoine naturel et bâti du territoire,
- Un enjeu partagé autour du patrimoine bâti et historique, dans un souci de préservation mais aussi de développement du territoire,
- Un enjeu de préserver le patrimoine naturel et paysager, levier pour accompagner la lutte contre l'artificialisation des sols,
- L'importance de promouvoir le patrimoine, de le faire connaître davantage, notamment aux plus jeunes.

Améliorer les déplacements

- L'idée centrale : penser une multimodalité cohérente en grand sur tout le territoire
- De manière spécifique, des attentes partagées sur le développement des modes actifs
- D'une manière plus générale, viser à limiter l'expansion de la voiture
- Enfin, un enjeu sur l'entretien des routes, principalement au nord de la Communauté d'Agglomération

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

- La nécessité de rééquilibrer l'offre de services publics et privés sur l'ensemble du territoire (notamment au nord)
- Des propositions autour du développement d'autres modalités d'offre : Permanences, itinérance, mutualisation de services
- Un souci récurrent d'amélioration de l'offre médicale qui pourrait elle aussi être pensée par de nouvelles modalités (permanence, itinérance, maison de santé, etc.)

Interview croisée

Sylvie Astruc / Franck Champoudry, représentants du conseil de développement de Gaillac Graulhet

Olivier Damez, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, en charge de l'élaboration du SCoT et du PLUi

Qu'est-ce que le Comité de Développement (CODEV) et quel est son rôle dans l'élaboration du SCoT ?

Le CODEV est une instance consultative créée en 2019, dont le rôle est d'émettre des avis sur les politiques de la Communauté d'Agglomération, d'être force de proposition et d'être un « agitateur d'idées ».

La création d'un CODEV est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, mais la manière dont il fonctionne n'est pas définie par la loi.

Le CODEV de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet se compose de **63 membres aujourd'hui**. Ils sont à l'initiative de l'organisation de **conférences et de groupes de travail thématiques**.

Pour en savoir plus : <https://www.codev-gga.org>

Concernant l'élaboration du SCoT, la Communauté d'Agglomération a souhaité créer un vrai partenariat sur la démarche avec le CODEV.

Dans un premier temps, il a été **directement saisi par l'équipe de Mr Damez pour travailler sur la démarche de concertation à associer à l'élaboration SCoT et PLUi**.

Dans le cadre de cette saisine les membres du CODEV ont émis un certain nombre de préconisations inspirées de l'analyse de démarches de concertations sur des sujets similaires à l'échelle nationale. Sur la base de ces préconisations, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer un groupe mixte élus / membres du CODEV, pour travailler ensemble sur la démarche.

Ce groupe de travail a depuis été **réuni à chaque étape** afin de travailler en direct avec le bureau d'études, pour apporter sa vision de citoyens et son expertise d'usage sur ces sujets.

D'autres actions ont été menées en partenariat en partenariat entre le CODEV et la collectivité, telles que :

- Visites en minibus avec les élus et membres du CODEV,
- Présence sur les marchés pour sensibiliser les publics sur ce qu'est un PLUi, un SCoT.

Comment avez-vous vécu la première phase de concertation menée en novembre, et qu'est-ce que vous en reprenez ?

Les représentants du CODEV ont partagé leur vécu des précédents ateliers, en soulignant une **belle mobilisation dans l'ensemble**, même si elle n'était pas équivalente sur tous les territoires.

Ils ont en particulier insisté sur certains points :

- Le constat de **publics assez divers** : en termes d'âge (surtout à Rabastens) mais aussi de types d'activités,
- Des échanges et des débats qui se sont toujours fait dans une **ambiance bienveillante, constructive, d'écoute et de respect** (y compris sur des sujets potentiellement sensibles), sans oublier dans la bonne humeur,
- La question de **l'intérêt général** qui était régulièrement remis au centre des débats par les participants eux-mêmes,
- Des **outils et méthodes accessibles** au plus grand nombre, notamment l'outil récit qui a permis à chacun d'apporter sa petite part d'histoire.

Mr Damez rappelle qu'une politique se construit à plusieurs. C'est un **beau challenge** d'entendre l'ensemble des propositions et de vérifier leur faisabilité. Les élu.e.s s'engageront à faire des retours précis sur l'intégration ou non de ces propositions.

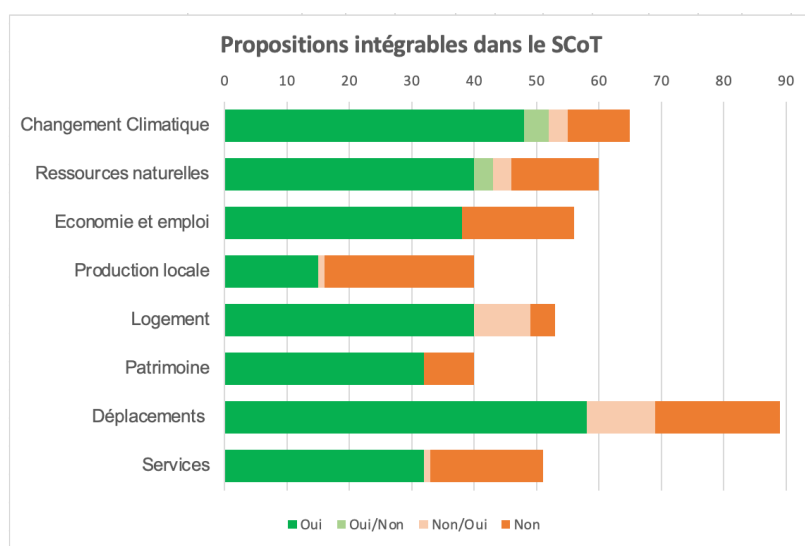
Enfin, Mr Damez salue la **participation importante du monde agricole**, symbole de la ruralité du territoire.

Comment les résultats de la concertation sont-ils intégrés dans la suite des études ?

Chaque proposition a été analysée par les équipes de la Communauté d'Agglomération, pour vérifier si elle pouvait ou non être intégrée dans le SCoT et de quelle façon.

Parmi les **454 propositions élaborées pendant les ateliers de novembre 2022** :

- **69% sont intégrables dans le SCoT** et/ou dans le PLUi en cours d'élaboration (avec parfois quelques nuances), sous réserve d'approbation des élus à l'issue de l'élaboration du projet de territoire.
- **31% ne peuvent pas être intégrées dans ces documents d'urbanisme**, mais viennent nourrir la réflexion sur d'autres politiques publiques de la CAGG. L'ensemble de ces contributions ont ainsi été transmises aux services de la Communauté d'Agglomération concernés.



Par exemple, les contributions portant sur la préservation des espaces patrimoniaux sont majoritairement intégrables. A contrario, la proposition traitant de la « sensibilisation des jeunes » sur l'environnement est non intégrable à l'échelle du SCoT mais pourra être relayé aux services environnement/éducation et communication de la Communauté d'Agglomération.

Autre exemple : de nombreuses contributions concernant la production locale pourront venir alimenter le travail en cours sur le Plan Alimentaire Territorial, et sont donc transmises aux équipes en charge de cette politique.

Ce travail d'analyse permettra, tout au long de la conception des documents, d'assurer un suivi du devenir des propositions citoyennes et, in fine, de pouvoir le restituer au grand public dans le cadre du bilan de concertation.

Les règles du jeu du temps de travail

Après la présentation des éléments résumés précédemment, les participants ont été invités à formuler leurs propositions avec la méthode suivante :

- **1h de travail par table** par thématique ;
 - o 15 min de prise de connaissance des documents d'informations sur la question ;
 - o 45 min de débats en petit groupe pour compléter le support de travail
- **1h de mise en commun** pour entendre les contributions des autres participant.e.s et réagir à l'aide de cartons de couleurs pour indiquer, si, selon eux, le sujet est :
 - o Très important (vert)
 - o Moyennement important (orange)
 - o Pas important (rouge)

Leurs objectifs par table thématique de 5 à 8 personnes :

- Identifier pour la thématique choisie, les actions qui seraient pertinentes à intégrer dans le SCoT selon eux ;
- Si pertinent, relier ces propositions d'actions au(x) secteur(s) du territoire les plus concernés
- Choisir les 3 propositions principales à présenter aux autres participants lors de la synthèse commune.

A noter que l'ensemble des contributions seront transmises aux élu.e.s, même celles qui ne faisaient pas consensus au cours de l'atelier. Elles constituent des aides à la décision. Les élu.e.s s'engageront à préciser aux participant.e.s et habitant.e.s sous quelles manières ont été intégrées ou non les contributions, et exprimeront les raisons de non prise en compte de certaines.

Les participants étaient répartis par **équipe de 5 à 8 personnes pour travailler sur une question clé** à choisir parmi les 4 proposées chaque soir :

Le 17 avril : « Travailler et se déplacer »

- Quelles **économies locales** souhaitées sur le territoire et comment ?
- Un **devenir de « territoire dortoir »** ? Quelles solutions pour **maintenir notre attractivité** sans accentuer ce phénomène ?
- Quelle **place donner au vélo et au piéton** au quotidien sur le territoire ?
- Comment **favoriser et développer les alternatives à la voiture** individuelle souhaitées sur le territoire ?

Le 18 avril : « Cadre de vie et habiter »

- Nouvelles formes d'habiter : **quelles alternatives au modèle pavillonnaire** ?
- Comment **penser l'organisation des services et des équipements** pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?
- Quelles places donner au **patrimoine naturel et bâti** dans notre quotidien ?
- Quelles **ambiances urbaines** associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

Pour chaque thématique, ils disposaient d'un document d'information synthétique (intégré dans les pages qui suivent) et de supports de travail à compléter ensemble.

Concertation SCoT à PLUI

Réunions publiques de concertation 17 & 18 avril 2023

Document d'information

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

Après avoir examiné les documents de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire, les participants ont été invités à formuler leurs propositions avec la méthode suivante :

1h de travail par table par thématique ;

- o 15 min de prise de connaissance des documents d'informations sur la question ;
- o 45 min de débats en petit groupe pour compléter le support de travail

1h de mise en commun pour entendre les contributions des autres participant.e.s et réagir à l'aide de cartons de couleurs pour indiquer, si, selon eux, le sujet est :

- o Très important (vert)
- o Moyennement important (orange)
- o Pas important (rouge)

Leurs objectifs par table thématique de 5 à 8 personnes :

- Identifier pour la thématique choisie, les actions qui seraient pertinentes à intégrer dans le SCoT selon eux ;
- Si pertinent, relier ces propositions d'actions au(x) secteur(s) du territoire les plus concernés
- Choisir les 3 propositions principales à présenter aux autres participants lors de la synthèse commune.

A noter que l'ensemble des contributions seront transmises aux élu.e.s, même celles qui ne faisaient pas consensus au cours de l'atelier. Elles constituent des aides à la décision. Les élu.e.s s'engageront à préciser aux participant.e.s et habitant.e.s sous quelles manières ont été intégrées ou non les contributions, et exprimeront les raisons de non prise en compte de certaines.

SCoT à PLUI

Votre thématique de travail : ...

3 Quel type d'importance la question 1 ?

1 Selon vous, quels sont les besoins prioritaires sur ce sujet ?

2 Selon vos connaissances, indiquez la nature des données

Document d'information synthétique (intégré dans les pages qui suivent) et de supports de travail à compléter ensemble.

Thème 1 « Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

La proximité de Toulouse et Albi pousse la Communauté d'Agglomération à se démarquer de ces territoires voisins pour créer de l'emploi et attirer des entreprises sur le territoire et ainsi assurer un meilleur équilibre entre emploi et démographie.



// Emplois, activités, filières en matière de développement économique

► 20 169 emplois en 2019, soit une augmentation de 848 emplois en 10 ans

- o Une faible dynamique de création d'emplois comparativement à la dynamique démographique connue à l'échelle du territoire intercommunal (1 emploi créé pour 10 habitants accueillis)
- o De plus en plus d'actifs résidant sur le territoire travaillant en dehors de l'intercommunalité
- o Une demande d'emploi en baisse mais hausse de l'emploi précaire
- o Des difficultés de recrutement constatées suivant l'activité et l'implantation géographique

► 6 306 établissements en 2019 dont 38% sont regroupés à Gaillac et Graulhet

- Forte part d'auto-entrepreneuriat : 78% des établissements n'ont aucun salarié
Pourcentage supérieur à la moyenne nationale (75%)
- 17 zones d'activités économiques intercommunales regroupant 19% de l'emploi de la CA Gaillac Graulhet
- La filière cuir sur Graulhet : seule filière complète (Production > Transformation > Vente) en France



Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'implantation des activités économiques, artisanales et commerciales** sur le territoire :

- Leur localisation et les sites préférentiels suivant le type d'activités,
- Les critères spécifiques à respecter pour autoriser leur implantation et leur intégration suivant les secteurs (centralités, périphéries, zones rurales...),
- Les règles à instaurer en matière d'aménagement pour favoriser le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles pratiques économiques,
- Les initiatives à mettre en place concernant les aménagements annexes (desserte, végétalisation, stationnement...) aux usages économiques.



// L'agriculture et la viticulture : une force économique pour le territoire

► 66% de la surface intercommunale à dominante d'activités agricoles, soit 78 000 ha
► 21,5% des surfaces intercommunales en forêts

► Une diminution du nombre de structures agricoles :
1 052 exploitations agricoles en 2019 contre 1285 exploitations en 2010



// Une destination touristique attractive au patrimoine riche

► 75 sites touristiques
Comité Départemental du Tourisme 81

- De nombreuses labellisations sur le territoire
 - o Plusieurs musées classés « musées de France »
 - o 1 classement UNESCO
 - o 2 « Plus Beaux Villages » de France
 - o 1 « Ville d'Art et d'Histoire »
 - o 1 « Petite Cité de Caractère »
 - o 2 communes identifiées comme cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités Médiévales »
 - o 1 Ville et Métiers d'Art

► 26 lits pour 100 habitants
(68 lits / 100 habitants en Occitanie)

- o 13 campings, pour 571 emplacements et 290 lits

► Des touristes qui restent peu sur le territoire

- o 11 hôtels, pour 171 chambres



// Diagnostic commercial et logistique

► Des dépenses effectuées majoritairement au sein des grandes surfaces du territoire

- o 65 % des dépenses effectuées dans les grandes surfaces par les ménages du territoire
- o 6 % des dépenses effectuées dans la vente en ligne
- o 5 % des dépenses au sein des marchés de plein vent

► Une qualité architecturale et paysagère des commerces de périphéries très inégale



Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?

Quelles filières/activités pour l'avenir (en particulier dans les espaces ruraux) ?

Quels nouveaux espaces de travail (Tiers lieux, coworking...) ?

Quelles stratégies/complémentarités économiques entre les différentes sphères (primaire, secondaire...) ?

Quelle place à donner au tourisme et son développement ?

Quelles valorisations des composantes rurales du territoire ?

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **73 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent c'est l'enjeu de **soutenir et maintenir l'agriculture sur le territoire** (22 propositions)

⇒ Protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (6) / évolution des pratiques : agroécologie, bio, permaculture ... (6) / installation de jeunes agriculteurs (5) / développement de débouchés locaux (3) / soutien aux petites exploitations (2)

En lien avec le soutien de l'agriculture, une idée récurrente est le **développement des circuits courts sur le territoire** (15 propositions)
⇒ réseau de distribution & soutien à la logistique (7) / approvisionnement des cantines scolaires et des EPHAD en produits locaux (6) / communication sur les producteurs locaux (2)

Une autre idée partagée est d'**attirer de nouvelles entreprises**, en particulier des commerces et petites entreprises (14 propositions)
⇒ aide à l'installation (3) / petits commerces et services (4) / attirer des entreprises (2) / Autour du bioclimatique et du recyclage (1) / filière autour de la construction et des matériaux écologiques (1) / passerelle entre Albi, Castres et Toulouse (1) / pas d'entreprise polluante (1) / réinvestir les locaux vacants (1)

D'autres participants ont insisté sur la nécessité de **valoriser et pérenniser les activités existantes** en général (7 propositions)

⇒ activités du secondaire et du tertiaire (2) / commerces, artisanat et PME (2) / Fleurons tels que le cuir, la gélatine... (1) / tourisme (1) / protection des activités existantes (1)

Certains ont proposé de **miser sur le patrimoine historique et naturel du territoire pour développer l'attrait touristique du territoire** (11 propositions)

⇒ patrimoine culturel et paysager (6) / lieux de balade (3) / tourisme équestre (1) / communication (1)

Enfin, 4 propositions concernent le **développement de nouvelles pratiques économiques**

⇒ pépinières d'entreprises, tiers-lieux et espaces de co-working (3) / télétravail (1)

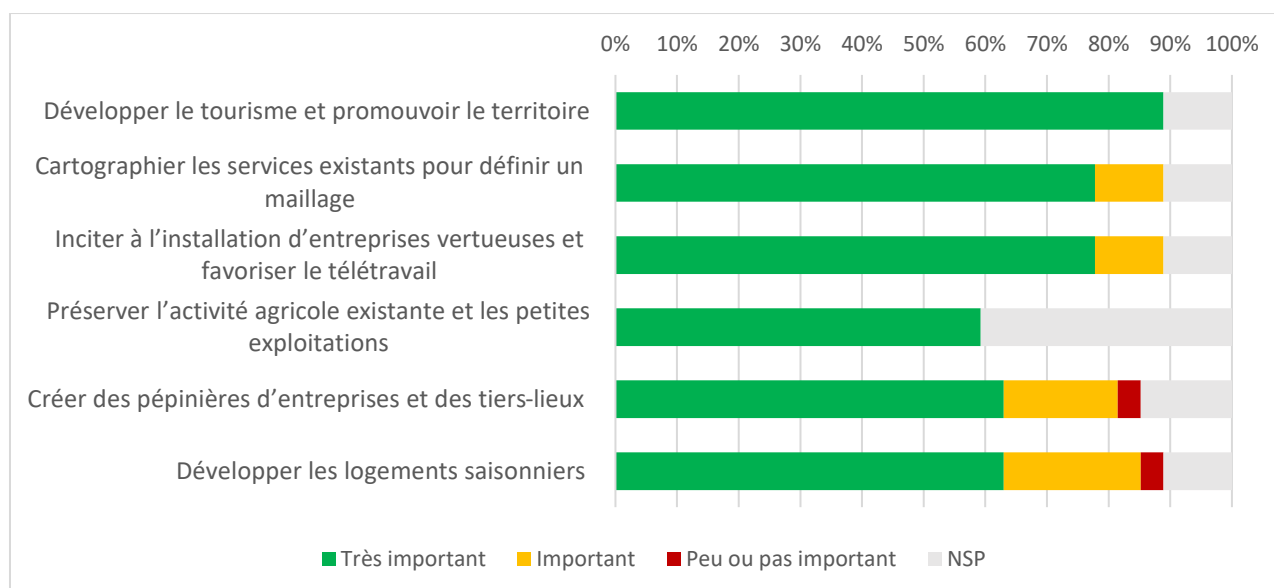
Thème 1 "Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?"

Les 6 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique de « **Quelles économies locales souhaitées** sur le territoire et comment ? » et ont présenté 6 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- Continuer à **développer le tourisme et à promouvoir le territoire et ses atouts** (tourisme artisanal, patrimoine industriel, œnotourisme, agrotourisme...)
- **Cartographier les services existants** (services à la personne, médicaux, services publics) **pour définir un maillage territorial** et favoriser des implantations dans les déserts.
- **Développer des actions d'incitation à l'installation d'entreprises vertueuses sur le plan humain et environnemental** (RSE, recyclage, énergies vertes ? ...) **et favoriser le télétravail** (ex de successory locale : une entreprise qui recycle des pièces automobiles)
Cette proposition a fait l'objet d'une alerte d'un participant pour mettre en place ce type d'action : un travail de fond est à mener sur le devenir et les garanties de la vertu des entreprises.
- **Préserver l'activité agricole existante** (viticulture, céréales) **et les petites exploitations**
- **Créer des pépinières d'entreprises et des tiers-lieux** pour mutualiser des services, des moyens, des compétences.
Cette proposition a fait l'objet d'échanges avec les autres participants : une personne a insisté sur le fait qu'il fallait penser également à soutenir les structures existantes. Une autre s'est interrogée sur le type d'entreprises à accueillir.
- **Développer les logements saisonniers** pour accueillir les emplois saisonniers, notamment pour les activités touristique et agricole.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions sur les économies locales souhaitées (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Valoriser le patrimoine naturel** en développant le tourisme à la ferme, l'écotourisme, le tourisme responsable
- Développer les **structures d'accueil pour le tourisme**
- **Créer des filières complètes agricoles** (ex : Bapla) avec valorisation et circuits courts
- Valoriser les **savoir-faire locaux** (cuir, poterie...)
- **Favoriser l'accueil de petites et moyennes entreprises** en mettant à disposition des surfaces adaptées
- **Mettre en adéquation les infrastructures pour accueillir les nouvelles entreprises** et leurs familles
- **Optimiser les logements existants**, soit pour accueillir des entreprises, des associations, des familles ou des structures participatives
- **Limiter le développement et l'installation de grandes surfaces**

Thème 2 : « Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème



Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ?

L'emploi sur le territoire : où et comment ?

Le quotidien des actifs sur le territoire : ses atouts et ses limites

Comment contenir nos actifs sur place ?

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **110 propositions**.

Le principal moyen de limiter le phénomène de territoire dortoir est le **soutien au développement économique sur le territoire et à l'emploi** (61 propositions). Pour cela, les propositions s'articulent autour de 7 grandes idées :

- La requalification des locaux existants (notamment les ZA), des locaux vacants et des friches pour accueillir les entreprises, commerces et services (15 propositions)
- La lutte contre la fracture numérique pour développer l'emploi et assurer un développement équilibré du territoire (11 propositions)
- Le rapprochement des lieux de vie et des lieux d'activités pour assurer une meilleure accessibilité des commerces, services et entreprises, avec notamment la création de tiers lieux et espaces de coworking (10 propositions)
- La pérennisation des activités existantes sur le territoire, notamment l'agriculture et les TPE /PME sources d'emplois locaux (9 propositions)
- L'accueil de nouvelles entreprises, en simplifiant leur installation notamment (7 propositions)
- Une meilleure répartition de l'activité économique, notamment entre les pôles de Gaillac et Graulhet et le reste du territoire (4 propositions)
- Le développement de l'attractivité économique du territoire en valorisant son identité historique, paysagère et culturelle (5 propositions)

Par ailleurs, une autre idée largement partagée par les habitants pour rendre le territoire attractif est de **développer, améliorer et mieux répartir les services et les commerces** (49 propositions)

- Aide à l'installation (2), en particulier au nord (2), dans les centres-villes (3) et villages (3), à proximité des lieux habités (1), accessibles à tous (4) / itinérants (5) / services mutualisés (5) / service publics et privés de qualité (3) notamment dans les villages (2) / préserver le rapport humain (1) / commerces de vrac (1) / linéaires commerciaux dans les bourgs (1) / limiter les grandes surfaces au profit des producteurs locaux (4) / adaptés aux besoins (1)
- Amélioration de l'offre médicale sur l'ensemble du territoire (13 propositions)

// Les déplacements domiciles-travail

► 2 134 déplacements domicile-travail avec les autres communes de la communauté d'Agglomération

► 1 687 déplacements avec des communes à l'extérieur du territoire, dont les plus importants :

- 3 057 habitants du territoire travaillant à Albi
- 2 937 habitants du territoire travaillant à Toulouse

// Un écart qui se creuse entre croissance de l'emploi et croissance démographique

► 20 169 emplois en 2019, soit une augmentation de 848 emplois en 10 ans

- Une faible dynamique de création d'emplois comparativement à la dynamique démographique connue à l'échelle du territoire intercommunal (1 emploi créé pour 10 habitants accueillis)
- De plus en plus d'actifs résidant sur le territoire travaillant en dehors de l'intercommunalité (cf. « Les déplacements domiciles-travail »)
- Une demande d'emploi en baisse mais hausse de l'emploi précaire
- Des difficultés de recrutement constatées suivant l'activité et l'implantation géographique

Thème 2 "Un devenir de « territoire d'ortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? "

Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

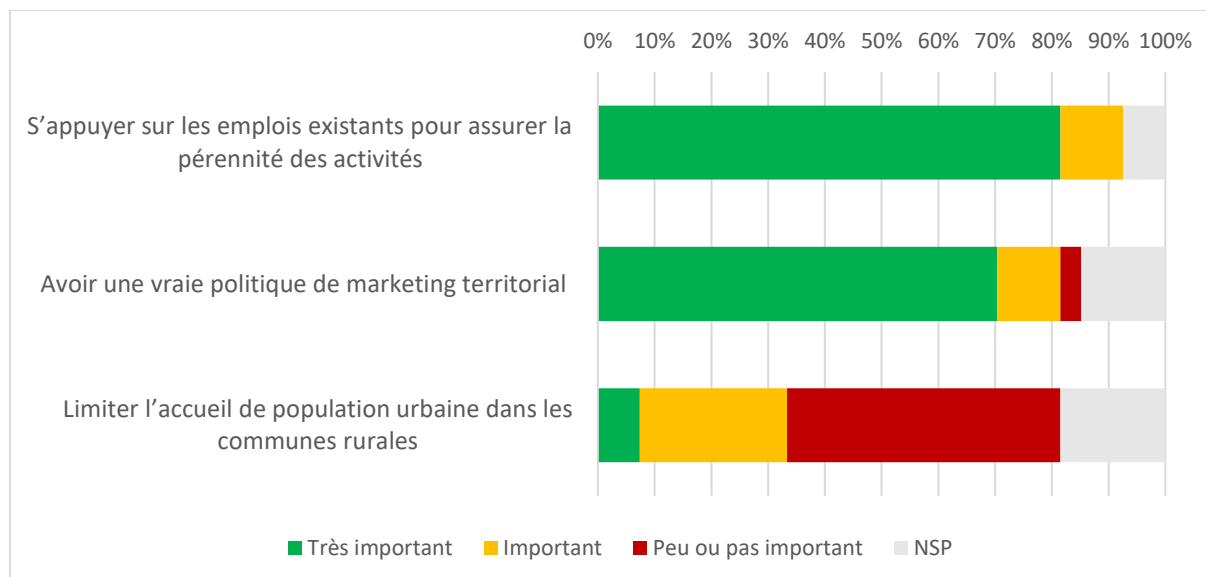
L'équipe qui a travaillé sur la thématique du **phénomène de « territoire d'ortoir »** ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? » a présenté à l'ensemble des participants les 3 propositions d'action suivantes :

- **S'appuyer sur les emplois existants (l'artisanat et l'agriculture) pour assurer la pérennité des activités.** Il s'agirait notamment de limiter la croissance des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement des générations, permettre la transmission des exploitations et préserver le revenu des exploitants (en privilégiant les circuits courts).
- **Avoir une vraie politique de marketing territorial** pour attirer des entreprises, associée à une stratégie de logement pour accueillir les salariés)

Cette proposition a fait l'objet d'un débat sur le type d'entreprises à accueillir : l'équipe visait tous types d'entreprises alors que d'autres participants souhaiteraient privilégier des entreprises vertueuses (qui est une notion à bien définir en amont) ...

- **Limiter l'accueil trop important de population urbaine dans les communes rurales**, qui est perçu, pour certains, comme préjudiciable à l'activité agricole en raison des problèmes de cohabitation engendrés. Cette proposition vise également à préserver l'architecture des villages.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions pour lutter contre le phénomène de « territoire dortoir » (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Diversifier la croissance économique par rapport aux enjeux de chaque commune**
- **Mettre des moyens pour le développement économique**
- **Promouvoir l'habitation résidentielle** qui fait travailler l'artisanat et les entreprises locales & valoriser / mettre en avant les entreprises locales
- **Faire l'inventaire des atouts du territoire**
- **Lutter contre la hausse des prix de l'immobilier** pour les habitants locaux et aider les communes rurales à répondre aux besoins des habitants en la matière.

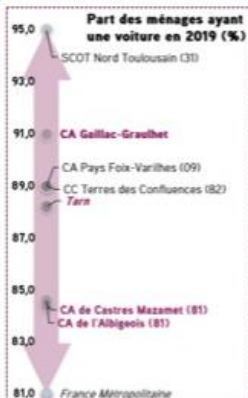
Thème 3 : « Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire



// Une utilisation de la voiture particulièrement importante



- 91% des ménages ayant une voiture en 2018 (INSEE)
- 72 % des déplacements quotidiens réalisés en voiture (Plan de Mobilité Rural) dont 7% faits en covoiturage



▲ Répartition modale des déplacements en 2017



// Un fort potentiel pour le développement du vélo et de la marche

- Un axe structurant du réseau national Véloroutes et Voies Vertes (VNV) : la véloroute V85 « Vallée du Tarn-Causse-Sud Cévennes » (63 kms), créée en 2004 entre Albi et Saint-Sulpice traversant Lagrave, Rivières, Brens, Gaillac, Montans, Lisle-sur-Tarn, Couffouleux, Rabastens.
- 3 itinéraires « Tarn à vélo » présents sur le territoire (Sainte-Cécile vignoble Gaillacois, Vignobles et bastides, Autour de la Grésigne et des Gorges de l'Aveyron).
- Des itinéraires pour les déplacements du quotidien dans quatre communes : Gaillac, Graulhet et Rabastens/Couffouleux. Ce réseau de pistes cyclables ne présente cependant pas de continuité ni de cohérence, sur le territoire en général, mais aussi au sein des communes.
- Des consignes vélo mises à disposition par la SNCF et la Communauté d'Agglomération présentes dans les gares de Rabastens/Couffouleux, Lisle-sur-Tarn et Gaillac : 27 consignes à vélo (soit 64 places de stationnement vélos, sécurisées, fermées).
- Des liaisons piétonnes existantes ou en projet pour :
 - conforter le maillage (Parisol, Labastide-de-Lévis, Mézens, ...),
 - relier par exemple des villages, hameaux et quartiers (Lasgraises entre les Hauts de Ferrières et le village, Saint-Gauzens entre l'église et la Baillé, Lisle-sur-Tarn entre le centre-ancien et le quartier de Rivalou ...),
 - des secteurs résidentiels à des équipements ou des arrêts de transports en commun (Salvagnac, ...),
 - la réalisation (ou des projets) de passerelles pour les modes doux (Graulhet, Lagrave, Busque, Briatexte, ...).
- Des projets de liaisons douces en réflexion entre communes (Graulhet et Giroussens, réflexion sur l'aménagement d'une passerelle entre Couffouleux et Rabastens ...).
- Des infrastructures pas toujours adaptées à l'utilisation du vélo et des piétons (marquage dégradé, revêtement pas toujours de qualité, présences d'obstacles, etc.).

Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?

Comment garantir la sécurité de toutes les générations à pied ou en vélo ?

Comment garantir l'accessibilité aux modes doux de déplacements sur l'ensemble des communes du territoire ?

Concilier la répartition entre pistes de loisirs et pistes pour aller au travail ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les conditions de structuration et d'implantation des infrastructures permettant de favoriser l'usage du vélo et de la marche sur le territoire :

- Les règles à instaurer en matière d'aménagement au profit des solutions favorisant le développement de l'usage des vélos et de la marche,
- Les initiatives à mettre en place concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit de la pratique des modes doux sur le territoire,
- La localisation et les sites préférentiels à spécifier si de forts enjeux au profit des modes doux sont à positionner,
- Les critères spécifiques à respecter pour permettre leur implantation et leur intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales...).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **38 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent c'est l'enjeu de **développer les modes doux** de déplacement en général (9 propositions) pour réduire les déplacements en voiture...
 ⇒ Au sein des villes et villages et entre les villages (6) / Au nord de l'agglomération (2) / Pour accéder aux centres-villes (2)

... mais surtout d'**augmenter le nombre de pistes cyclables** sur le territoire (12 propositions)
 ⇒ Aménager des pistes cyclables (5) / Créer des pistes cyclables dans les projets d'infrastructures (3) / Réutiliser les anciens chemins ou voies ferrées (2) / Une passerelle piéton/cycle à Rabastens (2)

Le deuxième sujet récurrent est l'**amélioration de la sécurité et des conditions de circulation à vélo** (10 propositions)

⇒ Créer des voies dédiées (2) / Voies sécurisées et éclairées (2) / Sécurité et confort des cyclistes (4) / Une meilleure continuité des aménagements (2)

Concernant le vélo, les participants ont aussi évoqué la question des **stationnements vélos** et de la **recharge électrique et hydrogène des vélos** :

⇒ Stationnement vélos sécurisés et abrités au sein des aires de covoiturage (3) et à proximité des arrêts de transports en commun (1) / Développement des bornes de recharge électriques et hydrogène pour les vélos (1)

Enfin, quelques propositions concernent spécifiquement **les déplacements piétons** :

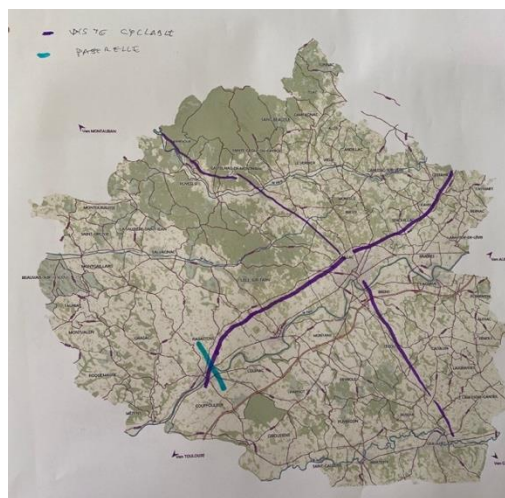
⇒ Développement de sentiers de balade, de découverte (3) / Sécurisation des traversées piétonnes par des aménagements et de la signalisation spécifiques (1) / Développement de projets de piétonnisation dans les centres bourgs (1)

Thème 3 " Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? "

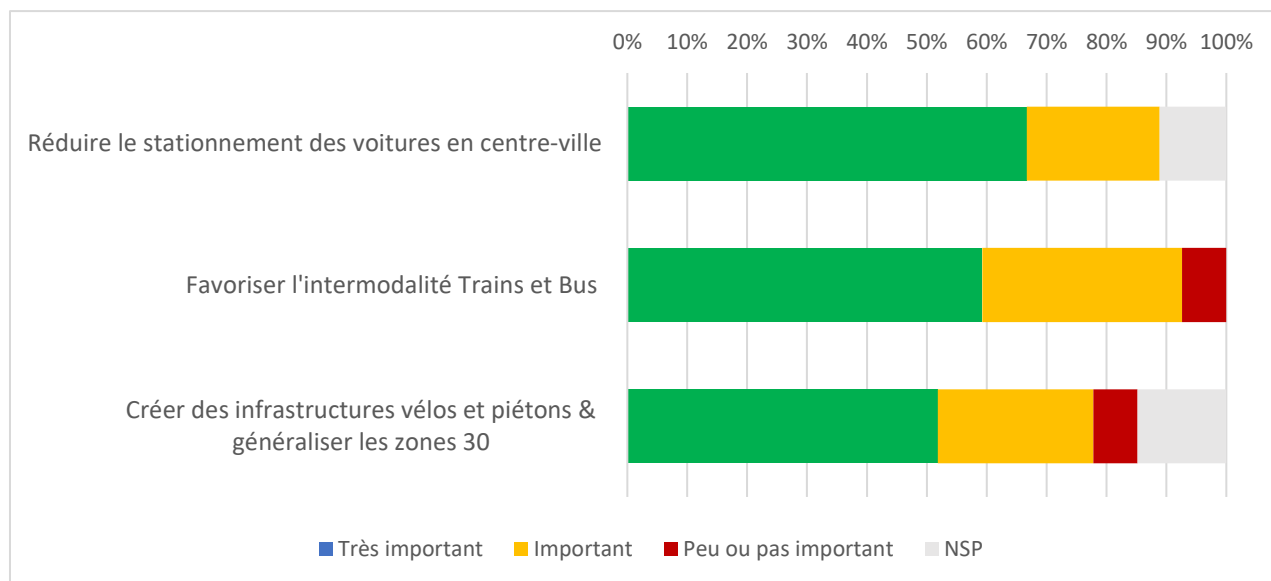
Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

L'équipe qui a travaillé sur la thématique de la « **place à donner au vélo et aux piétons sur le territoire** » a présenté à l'ensemble des participants les 3 propositions d'action suivantes :

- **Réduire le stationnement des voitures en centre-ville et créer des parkings en périphérie** avec des navettes de bus gratuite.
Cette proposition a fait l'objet d'un complément d'un participant : il serait important de penser à créer des parkings en périphérie qui ne soient pas imperméables.
- **Favoriser l'intermodalité Trains et Bus** – avec interdiction de stationnement sur les itinéraires y menant et sur les trottoirs autour des gares et stations (ex : créer une passerelle entre Rabastens et la gare de Couffouleux)
- **Créer des infrastructures vélos et piétons & généraliser les zones 30 en ville et en milieu rural.** Les pistes cyclables proposées par le groupe partent de Gaillac pour desservir les quatre coins de la Communauté d'Agglomération (voir carte ci-contre)



L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions sur la place à donner au vélo et au piéton (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Piétonniser** les centres ville et villages et favoriser l'accessibilité vélos, piétons et PMR
- **Créer des parkings de quartier en périphérie**, en utilisant les friches industrielles
- **Aménager des voies piétonnes et cyclables pour les élèves**
- **Améliorer les itinéraires cyclables reliant les sites touristiques, patrimoniaux et commerciaux** :
dédier une ligne budgétaire à cela
- **Créer des voies vélos signalées sur les chemins vicinaux** (comme en Angleterre – droit de préemption urbain)
- **Relier les zones de covoiturage par des itinéraires spécifiques & créer des abris**
- **Aménager des parcours santé et des sentiers sur les berges du Tarn**

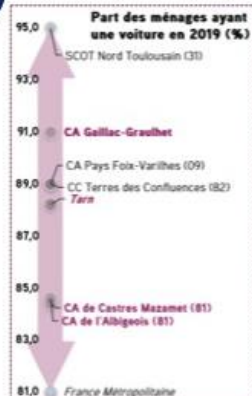
Thème 4 : « Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire



// Une utilisation de la voiture particulièrement importante



► 91% des ménages ayant une voiture en 2018 (INSEE)

► 72 % des déplacements quotidiens réalisés en voiture (Plan de Mobilité Rural) dont 7% faits en covoiturage



// L'offre actuelle des transports en commun et mobilités actives

► 8 aires de covoiturage aménagées, dont :

- 3 à proximité immédiate d'échangeurs de l'A68 (Brens/Les Xansos, Lisle-sur-Tarn et Couffoueux).
- Les autres aires basées à Montgaillard (RD 999), à Cadalen (RD 964), à Lisle et Rabastens (RD 988) et à Cahuzac-sur-Vère (RD922).

► 4 gares sur le territoire et 3 situées à proximité immédiate de l'Agglomération (Saint-Sulpice, Morssac, Vindrac-Cordes)

► Un réseau de bus interurbains davantage développé sur le Sud du territoire

► 4 réseaux urbains gratuits et présents dans 7 communes :

- la Navette de Gaillac et Brens,
- la Navette de Graulhet,
- le Passe Pont à Couffoueux et Rabastens,
- Lisenbus : le réseau urbain à Lisle-sur-Tarn et Montans (depuis la rentrée 2022).



Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les conditions de structuration et d'implantation des infrastructures permettant de favoriser l'usage d'alternatives à la voiture individuelle sur le territoire :

- Les règles à instaurer en matière d'aménagement au profit des solutions favorisant le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire,
- Les initiatives à mettre en place concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit de la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire,
- La localisation et les sites préférentiels à spécifier si de forts enjeux au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle sont à positionner,
- Les critères spécifiques à respecter (format, nuisances...) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales...).

Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?

Quelles actions mettre en œuvre pour réduire les déplacements automobiles ?

Quels types de stationnement voiture proposer pour favoriser le report modal ?

Quels espaces multimodaux proposer ?

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **69 propositions**.

Ce qui revient, de loin, le plus souvent (33 propositions évoquent ce sujet) est l'enjeu de **développer les transports en commun**, d'un point de vue quantitatif et qualitatif

⇒ Développement de l'offre et du réseau (15) / Amélioration des fréquences et des horaires (5) / Transport à la Demande (4) / Amélioration de l'offre ferroviaire (4) / Tarifs bas (3) / Mutualisation avec les transports scolaires (2)

Une autre idée récurrente (10 propositions) est de **développer le covoiturage** sur le territoire

⇒ Création d'aires de covoiturage de manière équilibrée (4) / Sensibilisation / systèmes d'information (3) / Accessibilité des aires de covoiturage (3)

Les participants à la première phase de concertation ont aussi insisté sur l'importance de **penser systématiquement à l'articulation des différents modes de déplacement** entre eux (7 propositions)

⇒ Stationnements vélos près des aires de covoiturage et des transports en commun (4) / Liaison avec les centres-villes (1) / Intermodalité (1) / Connexions bus-train (1)

Ils ont évoqué par ailleurs la nécessité de **réduire les besoins de déplacements à la source** (6 propositions)

⇒ Meilleure répartition des services (3) / Meilleure desserte locale (2) / Accessibilité des services sans voiture (1)

Ils ont également proposé de **développer les bornes de recharge électriques ou à hydrogène** (6 propositions)

⇒ Déploiement des bornes sur tout le territoire (4) / Bornes alimentées par des énergies renouvelables (1) / Bornes sur les aires de covoiturage (1)

Certains proposent de **repenser le stationnement voiture**, plus collectif et moins individuel (4 propositions)

⇒ Parkings dans les périphéries plutôt qu'en centre-ville (3) / Réduction des parkings privés (1)

Enfin ils ont invité à **sensibiliser les habitants et usagers** aux alternatives à la voiture (3 propositions)

⇒ Accompagnement (1) / Affichage dans les documents d'urbanisme (1) / Semaine sans voiture (1)

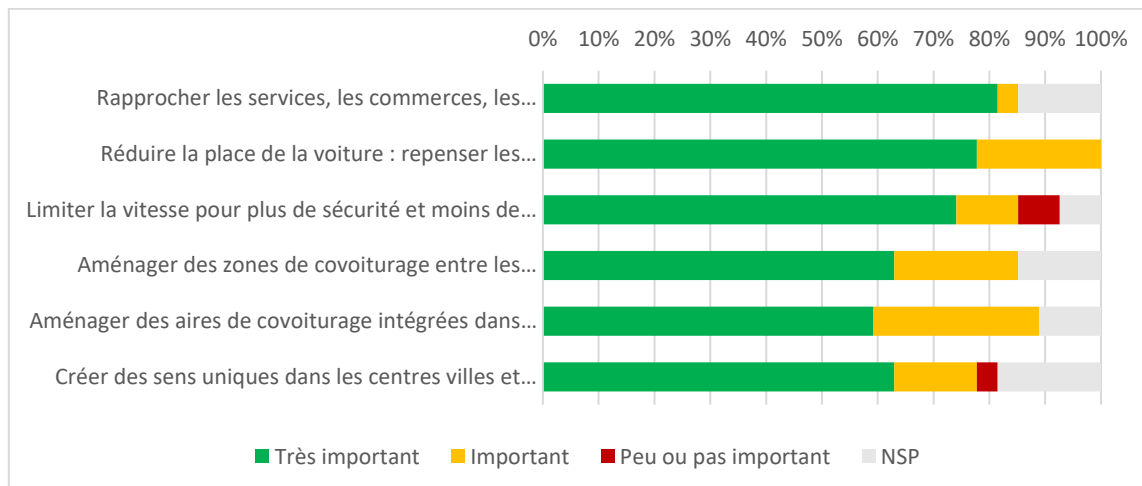
Thème 4 " Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? "

Les 6 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique des « **alternatives à la voiture individuelle** » et ont présenté 6 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Rapprocher les services** (médicaux, scolaires...), **les commerces, les loisirs, ... des populations, des entreprises et des habitations** à l'échelle des quartiers et des secteurs ruraux. L'enjeu est de mélanger davantage les fonctions urbaines (maisons, commerces, emplois, loisirs).
- **Réduire la place de la voiture en repensant les parkings des zones commerciales.** L'idée est de **recréer de la mixité urbaine** habitations / commerces / infrastructures de loisirs, de manière à ce qu'ils soient utilisés le jour pour les commerces et les habitants et le soir et le week-end pour les habitants et les activités sportives. La proposition est ne plus créer des zones mono-activité.
- **Limiter la vitesse pour plus de sécurité et moins de pollutions atmosphérique et sonore :**
 - o En centre-ville : mieux partager la chaussée entre piéton / vélo / automobile. L'idée est de créer des « zones partagées »
 - o En campagne : faire des portions à moins de 50 km/h autour des arrêts de bus
 - o En entrée de ville : faire des aménagements pour symboliser le changement d'usage de la route (restriction de vitesse ; végétation ; « terre-plein » ; chaussée de couleur ou avec un aspect différent ; signalétique...)
- **Aménager des zones de covoiturage pas seulement sur les grands axes / passage mais aussi entre les villages** (pour un plus grand maillage) & **Réduire le bitumage** sur les nouveaux espaces de covoiturage en utilisant des revêtements perméables et végétalisés et en implantant des arbres, pour réduire les îlots de chaleur.
Cette proposition a fait l'objet d'un complément d'une participante : de manière générale, concernant la sobriété, il est important d'être sobre sur les zones à aménager, notamment en stoppant le bitume puisqu'il existe des alternatives. Par exemple : des parkings perméables ; des revêtements de sol clairs... (comme la Porcelaine de limoges utilisés pour faire des revêtements clairs)
- **Aménager des aires de covoiturage, intégrées dans l'environnement, agréables, en protégeant la nature existante** et en augmentant la présence des arbres et végétaux. L'objectif est de respecter les paysages et mettre en œuvre un plan de végétalisation.
- **Créer des sens uniques dans les centres villes et dans les bastides** pour réduire la place de la voiture et **interdire le stationnement sur les trottoirs** pour donner de la place aux espaces publics, aux piétons, aux cyclistes...

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions pour développer les alternatives à la voiture individuelle sur le territoire (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Créer une application de covoiturage « locale »** : au niveau des communes ou à l'échelle de la Communauté d'Agglomération pour rentrer en contact plus simplement avec ses voisins (rézopouce par exemple)
- **Créer des points de covoiturage, avec signalétique, dans les petits villages**
- **Aménager des zones de covoiturage proches des stations de bus** pour favoriser les transports multimodaux (il faut que ce soit une priorité).
- **Aménager des parkings de dissuasion** à l'entrée des villes pour éviter une trop grande circulation et limiter la détérioration dans le cœur des villes anciennes
- **Mettre en place une signalisation plus évidente des zones de stationnement et de covoiturage sur les plus petits axes.**
- **Féliciter les utilisateurs des mobilités douces par des avantages** (financiers, carte de fidélité dans les commerces locaux, etc.) et mettre en place une **participation employeur aux abonnements Lio / TAD / vélo.**
- **Développer l'offre de bus** :
 - o En fréquence
 - o De nouvelles lignes
- **Développer le transport à la demande** partout où il est nécessaire et le rendre plus lisible dans l'espace public. Souhait de le développer et de l'améliorer, en particulier pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées (projet passerelle).
- **Développer un label pour le tourisme à vélo, à cheval ou en transport en commun** : mettre en place un réseau de bornes, des équipements et des services dédiés (locaux, points d'eau...) chez des viticulteurs, agriculteurs, etc...

Thème 5 : « Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire



// L'eau au cœur du quotidien

► 5 bassins hydrographiques au sein du territoire :

- Bassin du Tarn
- Bassin de la Vère
- Bassin du Dadou
- Bassin du Tescou
- Bassin de l'Agout

► 3 sites de baignades

► L'eau très peu présente au sein des espaces publics

► Des accès aux cours d'eau et rivières très peu aménagés depuis les villes et villages



▲ L'accès au Tarn : exemples des berges à Gaillac



▲ L'exemple des berges du Dadou à Graulhet



// Un territoire aux richesses patrimoniales remarquables

► Des paysages de coteaux et vallées cultivés et boisés offrant un cadre de vie de qualité

- Une tendance à la régression des structures bocagères sur le plateau cordais
- Une pression urbaine également présente sur les collines au sud de la plaine du Tarn

► Un patrimoine naturel peu représenté au sein des centralités

► Un patrimoine bâti et vernaculaire riche et diversifié

- 45 sites inscrits ou classés,
- 55 monuments historiques;
- 12 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur trois communes du territoire
- 12 sites de l'inventaire national du patrimoine géologique, principalement situés au nord du territoire (dôme de la Grésigne).



▲ La végétalisation des espaces publics en ville : aménagement de noue végétale et des rez de chaussée en bord de rue

Quelles places données au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien?

Faut-il mettre sous verre ou se réapproprier l'accès au cours d'eau et leurs berges ?

Quelle place donnée à l'eau / au végétal au sein des espaces publics?

Comment concilier préservation et valorisation de ce patrimoine?

Quelle place à donner au tourisme et son développement ?



► 26 lits pour 100 habitants (68 lits / 100 habitants en Occitanie)

- 13 campings, pour 571 emplacements et 290 lits

► Des touristes qui restent peu sur le territoire

// Une destination touristique attractive au patrimoine riche

► 75 sites touristiques

Comité Départemental du Tourisme 81

► De nombreuses labellisations sur le territoire

- Plusieurs musées classés « musées de France »
- 1 classement UNESCO
- 2 « Plus Beaux Villages » de France
- 1 « Ville d'Art et d'Histoire »
- 1 « Petite Cité de Caractère »
- 2 communes identifiées comme cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités Médiévales »
- 1 Ville et Métiers d'Art

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les conditions d'aménagements permettant de prendre en compte le patrimoine sur le territoire :

- Les règles à instaurer en matière d'aménagement au profit des solutions favorisant la préservation ou /et la valorisation du patrimoine sur le territoire,
- Les initiatives à mettre en place concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit de la gestion du patrimoine sur le territoire,
- La localisation et les sites préférentiels à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner ou signaler,
- Les critères spécifiques à respecter (format, nuisances...) concernant les aménagements pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales...).

Les retours de la concertation phase 1

La question du patrimoine naturel concernait **79 propositions**.

Les participant.e.s souhaitent que les futurs documents accompagnent une **gestion juste et sobre de la ressource en eau du territoire** (24 propositions)

Permettre l'infiltration de l'eau (6) / Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire (5) / Créer des réserves d'eau (5) / Encourager les économies d'eau sur le territoire (2) / Développer / favoriser la récupération d'eau pluviale (2) / Développer / favoriser la récupération d'eaux usées (2) / Intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme (1) / Valoriser les installations d'irrigation (1)

Des propositions préconisent de **mobiliser le patrimoine naturel comme ressource économique et touristique pour le territoire...** (20 propositions)

⇒ Développer l'identité et l'attractivité du territoire (6) / Protéger / préserver les zones boisées (4) / Développer les espaces de balades / touristiques (4) / Développer la géothermie (2) / Développer la sensibilisation (1) / Développer le tourisme équestre (1) / Communiquer / valoriser davantage le patrimoine (1) / Mieux anticiper le risque incendie (1)

Surtout, les participant.e.s souhaitent **accroître et préserver le patrimoine naturel du territoire** (35 propositions)

⇒ Réduire l'artificialisation des sols (16) / Mettre en place des trames noires (4) / Préserver les espaces verts et naturels (4) / Développer les espaces verts et naturels en ville (3) / Réduire voire interdire l'utilisation des pesticides (3) / Planter des arbres et des haies (2) / Limiter la chasse sans l'interdire (1) / Lutter contre les pollutions (1) / Réglementer l'installation de clôture (1)

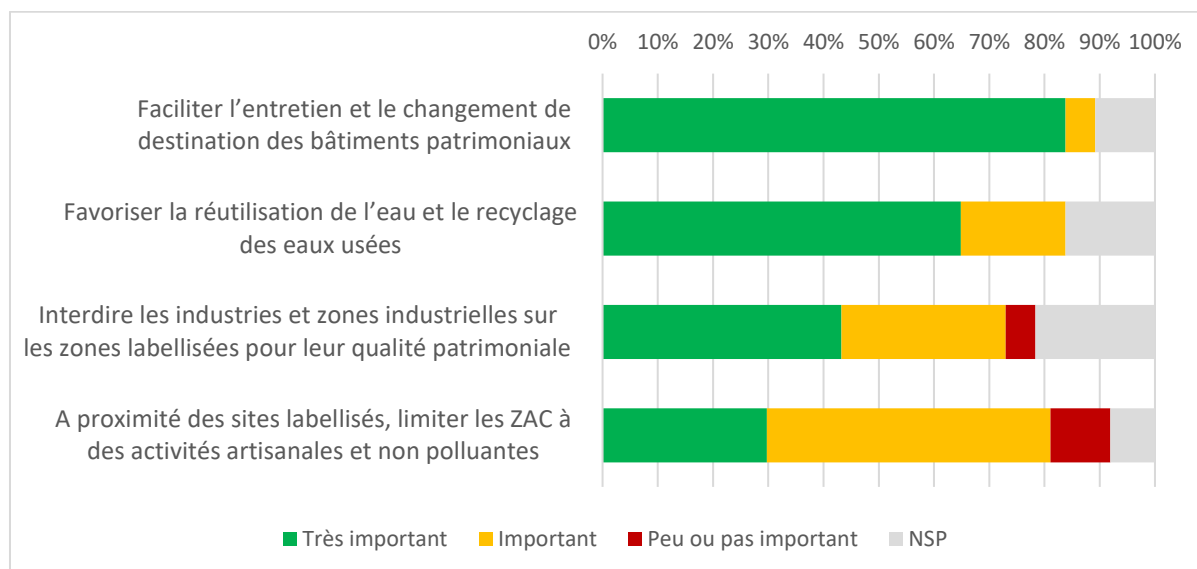
Thème 5 " Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? "

Les 4 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique du « **patrimoine naturel et bâti** » et ont présenté les 4 propositions d'action suivantes à l'ensemble des participants :

- **Faciliter l'entretien des bâtiments pour les propriétaires et les collectivités** (en particulier la restauration des bâtiments en péril) et faciliter **le changement de destination des bâtis patrimoniaux** - à la condition que la rénovation respecte le bâti historique.
- **Favoriser la réutilisation de l'eau et mettre en place des moyens de recyclage des eaux usées**, en utilisant du matériel de stockage public et privé et peut-être agricole.
- **Ne pas autoriser les industries et zones industrielles sur les zones labellisées pour leur qualité patrimoniale** (Site patrimonial remarquable, petites cités de caractère, plus beaux villages de France...) afin de protéger l'activité touristique et la qualité de vie des populations ainsi que leur environnement (vignoble millénaire, élevage avec vente à la ferme, maraîchage...)
- **A proximité des sites labellisés, limiter les ZAC à des activités artisanales et non polluantes** pour l'air, les sols, l'eau, la biodiversité, le visuel et le sonore... et **pourvoyeuses d'emploi** dans le respect du patrimoine.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions sur le patrimoine naturel et bâti (propositions non débattues avec les autres participants) :

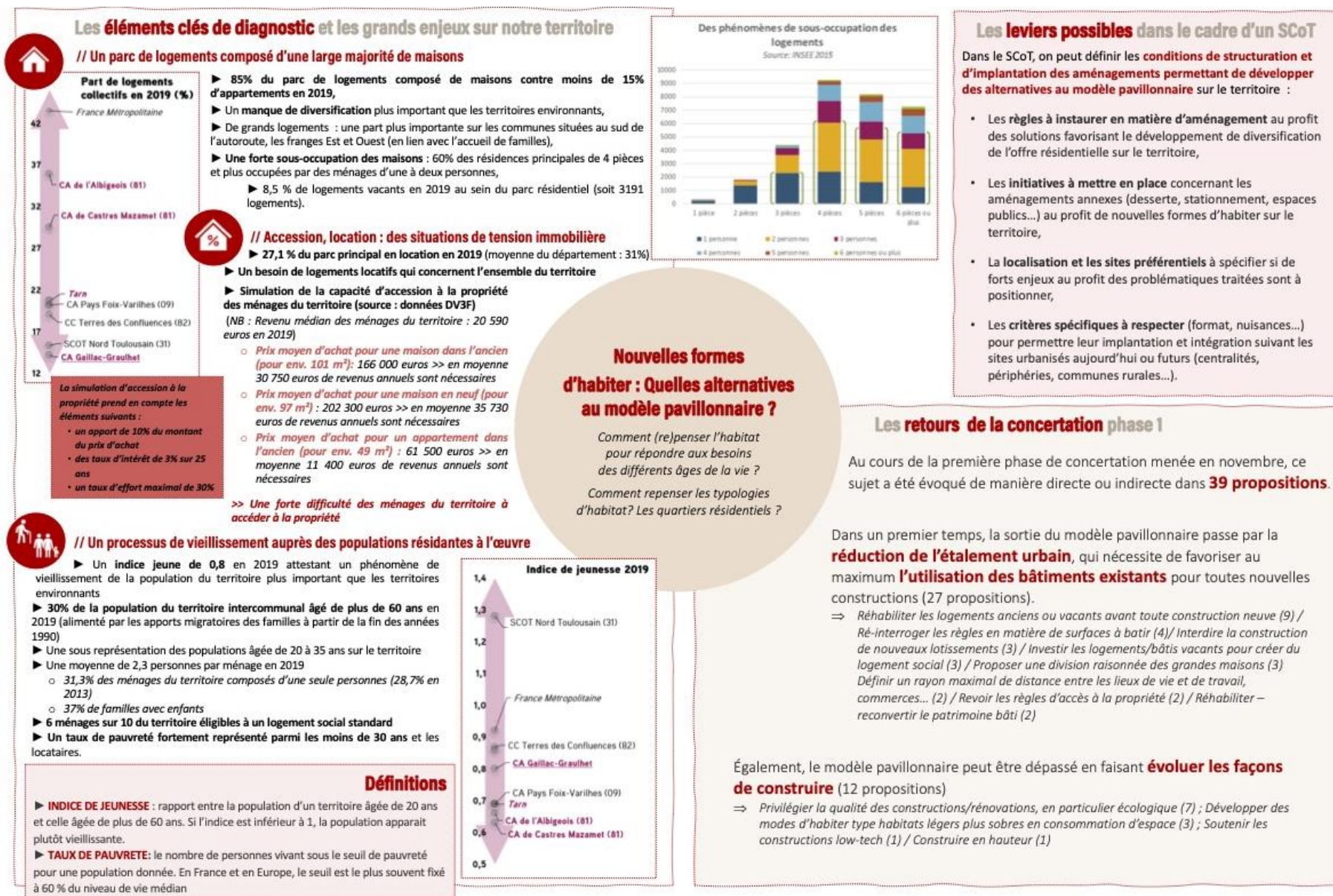
- La **préservation des espaces naturels doit être une priorité** (cours d'eau, zones humides, chemins de halage...) afin d'assurer l'attrait touristique et la qualité de vie des habitants. Il s'agit en particulier de créer des chemins de randonnée, de réhabiliter les chemins de traverse qui ont été supprimés par le remembrement et la privatisation...
- **Limiter l'accès aux berges**, car personne ne connaît l'avenir de l'eau et qu'il y a des risques de pollution - tout en assurant leur entretien régulier et en préservant la sécurité.
- **Ne pas créer de nouvelles retenues d'eau** compte-tenu des sécheresses récurrentes & **protéger les eaux souterraines des nappes phréatiques** (qui ne s'évaporent pas).
- **Organiser des campagnes de prévention, de sensibilisation** dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération sur les risques et les conséquences de la déforestation, de l'artificialisation des sols et de la création excessive de retenues d'eau.

En fin de réunion, des participants ont apporté des compléments sur cette thématique :

- *Un participant a insisté sur le besoin de mieux valoriser l'attractivité touristique du territoire qui englobe, selon lui, l'ensemble des enjeux : emploi, habitat léger, ressources naturelles, gestion de l'eau et patrimoine. Il a préconisé d'organiser un atelier spécifique sur le tourisme.*
- *Deux participants ont mis l'accent sur des points de vigilance à avoir concernant le développement touristique :*
 - o La nécessité de prendre en compte l'impact du tourisme sur l'offre de logements et les capacités d'hébergement.
 - o La nécessité de préserver l'équilibre entre développement touristique et préservation du cadre de vie des habitants.
- *Enfin, certains participants ont évoqué la construction future d'une centrale à béton sur le territoire en soulignant son incohérence avec les enjeux de protection du patrimoine naturel.*

Thème 6 : « Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème



Thème 6 " Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ? "

Les 4 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique des « nouvelles formes d'habiter » et ont présenté 4 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Encourager les changements de destinations des grands logements vacants** (supérieur à 250 m²) **en habitat sociaux ou en habitat groupé / partagé pour favoriser la mixité intergénérationnelle,**
- **Mettre en place des incitations financières ou fiscales (ou une taxation) sur les locaux vacants** (bureaux, commerces, ...) pour inciter à les rénover et à les (re)mettre sur le marché du logement, en particulier dans le secteur de Graulhet.
Intégrer cette dimension dans les documents d'urbanisme à travers des OAP sur des bâtiments existants (vacants ou à réhabiliter).
- **Adapter l'habitat de centre villes anciens aux modes de vie contemporains** en prenant notamment en compte :
 - o le cout et les contraintes de rénovation / réhabilitation,
 - o l'accessibilité des logements,
 - o le stationnement,
 - o le besoin de sorties / de jardins.

Et en aménageant **les extérieurs (espaces verts et jardins) de façon paysagère** pour que les habitants se réapproprient l'espace et ainsi développer la cohésion sociale. L'enjeu est que les gens ne rêvent plus de leur petit carré privé et de les faire revenir dans l'espace public : « que la ville soit jardin de tout le monde ».

- **Prendre en compte la loi ALUR qui existe sur l'habitat léger et ainsi autoriser l'habitat léger sur les zones constructibles.** Cela pourrait être mis en œuvre de la manière suivante :
 - o Désigner une personne à la Communauté d'Agglomération pour faire le lien entre les citoyens et les élus,
 - o Créer une taxe foncière pour les habitats légers pour les rendre légaux (et non comme marginaux) ?
 - o L'association « Hameau léger » peut être une association ressource,
 - o Développer et faire connaître les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), qui sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire,
 - o Mettre en place des expérimentations de type STECAL pour permettre l'installation de jeunes actifs (artisans, agriculteurs...), notamment dans le nord de la Communauté d'Agglomération et les secteurs ruraux,
 - o Favoriser les habitats légers qui ont une faible emprise.

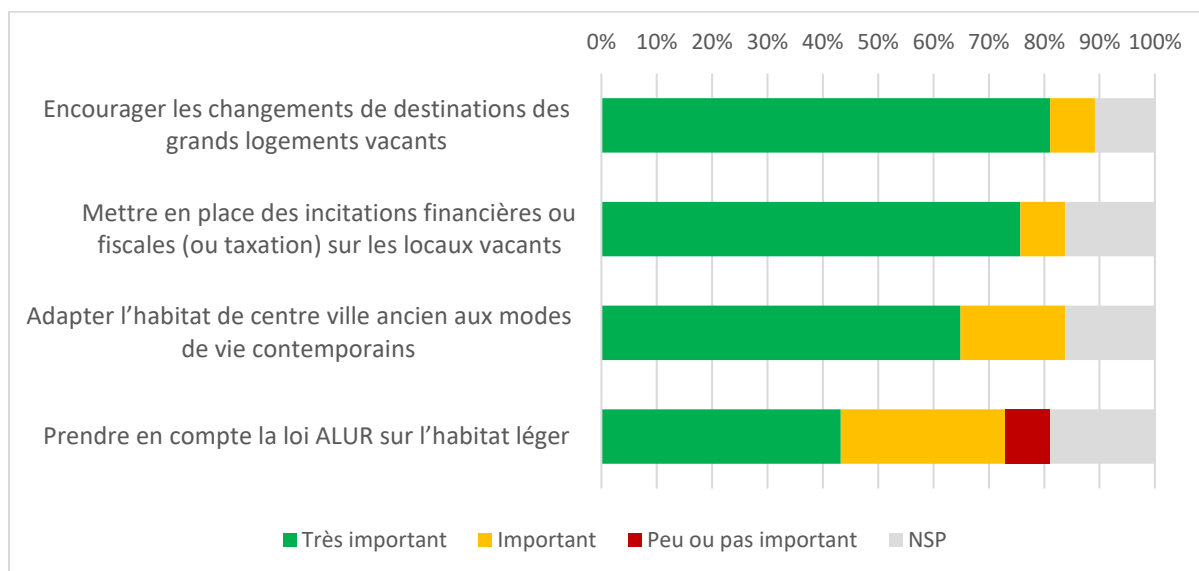
Cette proposition a fait l'objet d'un échange avec l'ensemble des participants et de compléments d'information :

- *Olivier Damez a bien entendu la demande de mise en lien avec les personnes référentes pour les aspects techniques et règlementaires concernant les habitats légers. Il précise que chacune des communes doit avoir des personnes référencées pour gérer ces dossiers, et que l'Etat est très regardant et exigeant au niveau des STECAL : les autorisations sont limitées à des petites surfaces et pour des activités non résidentielles.*
- *Julie Boudou précise en effet que les STECAL relèvent davantage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal que du SCoT et se positionnent surtout sur des zonages d'espaces naturels et agricoles. C'est pour ces raisons que les autorisations pour les STECAL se font à titre très exceptionnel*

pour des activités particulières (de tourisme notamment) et moins pour des activités résidentielles afin de limiter l'impact sur les espaces agricoles et naturels.

- Face à ces précisions de la part de l'équipe de la Communauté d'Agglomération, les participants ayant proposé cette idée précisent qu'ils souhaiteraient mobiliser le SCoT pour modifier la législation actuelle qui refuse souvent des habitats légers même sur des zones constructibles, alors que ces types d'habitat emploient moins de béton que des habitats classiques ou des lotissements. Selon eux, favoriser les habitats légers participerait à réduire les difficultés de logement que les citoyens - et notamment les agriculteurs ou artisans ayant peu de moyens - rencontrent aujourd'hui. Ils plaident surtout pour que les habitats légers soient viabilisés et non plus considérés comme illégaux.
- Les autres participants se sont avérés plutôt mitigés sur cette proposition : une partie préférerait que les habitats légers soient autorisés seulement en zones constructibles pour éviter que ces habitats se multiplient et empiètent sur des zones agricoles ou naturelles.
- En conclusion, le groupe souhaite que la Communauté d'Agglomération réfléchisse, via le SCoT, aux manières d'autoriser, viabiliser et d'encadrer fiscalement les habitats légers sur les zones constructibles en priorité pour favoriser l'accès au logement pour tous, tout en évitant les dérives. Et sur les zones agricoles, cela permettrait à des agriculteurs de vivre sur leurs terres.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions sur les nouvelles formes d'habiter (propositions non débattues avec les autres participants) :

- Autoriser les changements de destination à vocation d'habitat des bâtiments industriels ou agricoles, en zone agricole et naturelle.
- Développer des espaces de logement spécifiques pour les travailleurs saisonniers (aire de camping, mobil-home, réaffectation de logements vacants...), en particulier dans le secteur de Gaillac
- Influencer sur les cartes communales (communes sans PLU) pour davantage de souplesse en faveur de l'installation des activités professionnelles
- Associer les services instructeurs d'urbanisme aux réunions de concertation

En fin de réunion, un participant a fait part de sa frustration sur le fait que personne n'avait abordé la question des contraintes imposées sur certains secteurs par les ABF (Architectes des Bâtiments de France), notamment en ce qui concerne le développement des EnR (Energie Renouvelable). Il lui paraît nécessaire de mener une réflexion commune avec les ABF pour disposer d'un cadre de mise en œuvre (par exemple :

comment on installe des panneaux photovoltaïques sur les logements ?). Cependant, les secteurs « ABF » ne sont pas décidé localement à travers le PLUi.

Thème 7 : « Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur



// Un processus de vieillissement auprès des populations résidentes à l'œuvre

- Un indice de jeunesse de 0,8 en 2019 attestant un phénomène de vieillissement de la population du territoire plus important que les territoires environnants
- 30% de la population du territoire intercommunal âgée de plus de 60 ans en 2019 (alimenté par les apports migratoires des familles à partir de la fin des années 1990)
- Une sous représentation des populations âgées de 20 à 35 ans sur le territoire
- Une moyenne de 2,3 personnes par ménage en 2019
 - 31,3% des ménages du territoire composés d'une seule personne (28,7% en 2013)
 - 37% de familles avec enfants
- 6 ménages sur 10 du territoire éligibles à un logement social standard
- Un taux de pauvreté fortement représenté parmi les moins de 30 ans et les locataires.



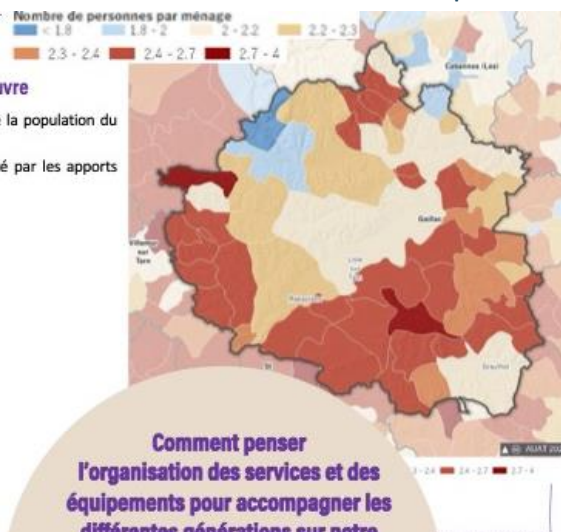
// Un bon niveau d'équipements et de services

- Un équilibre fragile entre l'accueil de la population et la capacité du territoire à offrir des équipements et services : + 8 040 habitants entre 2009 et 2019
- Le vieillissement constaté de la population nécessitant de répondre aux besoins spécifiques en matière de services et d'équipements :
 - 2 602 personnes âgées de plus de 75 ans sur le territoire : Une représentativité de la part des 75 ans supérieure aux tendances nationales,
 - Une capacité de prise en charge senior pouvant constituer une fragilité : 1 100 places recensées sur l'ensemble des hébergements de personnes âgées présents,
 - 13 EHPAD.
- La problématique de l'éloignement aux équipements sanitaires et sociaux de certaines populations :
 - Un nombre de praticiens de santé en augmentation sur le territoire entre 2015 et 2020 (+8,9%) avec spécifiquement une augmentation du nombre de kinésithérapeutes et une baisse du nombre des médecins généralistes,
 - Une vigilance nécessaire du maintien des médecins généralistes sur le territoire : 65 médecins généralistes avec 1 médecin pour 511 habitants (tendance du département du Tarn : 1 médecin généraliste pour 714 habitants).
- De nombreux équipements culturels et sportifs ainsi qu'un maillage structuré des équipements scolaires constatés sur le territoire.
 - 59 écoles, 7 collèges et 4 lycées et 16 structures d'accueil petite enfance
 - 3 cinémas, 13 médiathèques, 3 bases de loisirs et 2 centres culturels.



// L'offre actuelle des transports en commun et mobilités actives

- 8 aires de covoiturage aménagées, dont :
 - 3 à proximité immédiate d'échangeurs de l'A68 (Brens/Les Xansos, Lisle-sur-Tarn et Couffouleux).
 - Les autres aires basées à Montgaillard (RD 999), à Cadalen (RD 964), à Lisle et Rabastens (RD 988) et à Cahuzac-sur-Vère (RD922).
- 4 gares sur le territoire et 3 situées à proximité immédiate de l'agglomération (Saint-Sulpice, Marssac, Vindrac-Cordes)
- Un réseau de bus interurbains davantage développé sur le Sud du territoire
- 4 réseaux urbains gratuits et présents dans 7 communes :
 - la Navette de Gaillac et Brens,
 - la Navette de Graulhet,
 - le Passe Pont à Couffouleux et Rabastens,
 - Lisenbus : le réseau urbain à Lisle-sur-Tarn et Montans (depuis la rentrée 2022).



Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?

Comment concilier le maintien des seniors, des actifs et des jeunes sur le territoire ?

Comment maintenir les personnes âgées à domicile, quel(s) service(s) ?

Comment proposer différents parcours de vie générationnels sur le territoire ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les conditions de structuration et d'implantation des aménagements permettant d'organiser le maillage des services et équipements sur le territoire :

- Les règles à instaurer en matière d'aménagement au profit des solutions favorisant le développement de diversification de l'offre d'équipements sur le territoire,
- Les initiatives à mettre en place concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit des services et des équipements sur le territoire,
- La localisation et les sites préférentiels à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner,
- Les critères spécifiques à respecter (format, nuisances...) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales...).

Les retours de la concertation phase 1

Pour accompagner les différentes générations sur le territoire, les retours de la concertation préconisent de favoriser l'accessibilité des services sur le territoire, par tous et notamment les personnes non véhiculées (43 propositions)

⇒ Développer l'offre de transport en commun en lien avec d'autres modes (21) / Mieux répartir les services et commerces notamment dans les villages, centre-villes et communes du Nord du territoire (8) / Favoriser l'accessibilité des services par tous (4) / Sécuriser – piétoniser les centre-villes (3) / Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables (3) / Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle (2) / Améliorer le confort et la sécurité des pistes cyclables, notamment pour les plus jeunes (1) / Développer des liens avec Albi, Castres, Toulouse (1) /

Ensuite, les participant.e.s ont exprimé une forte attente d'amélioration des services existants et notamment de la couverture médicale et numérique du territoire (33 propositions)

⇒ Mieux répartir l'offre médicale (8) / Développer la couverture numérique du territoire (8) / Proposer des services mutualisés et partagés (4) / Attirer davantage de médecins (3) / Rapprocher les services et commerces des lieux d'habitats (3) / Développer des tiers-lieux et espaces de coworking (3) / Améliorer – adopter les services aux besoins des populations (3) / Avoir des référents locaux pour les services publics du territoire (1)

Le développement de services itinérants, notamment médicaux fut également proposé (8 propositions)

Enfin, l'accompagnement des différentes générations passerait par le développement d'habitats collectifs et sociaux intergénérationnels (8 propositions)

⇒ Développer des logements sociaux (3) / Favoriser la mixité des quartiers et des logements (3) / Favoriser le développement d'habitats collectifs et partagés, sobres en consommation (2)

Thème 7 " Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? "

Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique de l'« **organisation des services et des équipements** » et ont présenté 3 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Planter les services et les équipements en fonction des différents moyens de locomotion doux** (vélos, bus covoiturage, pieds) **et les rendre accessibles à tous**, notamment aux PMR (handicapés)
- Favoriser le **développement d'événements culturels se déplaçant dans les villages** / Faire venir la culture dans les villages (cinéma, festivals, musiques, conteurs...)

Un participant a indiqué ne pas être d'accord avec cette proposition, en précisant qu'il existait déjà de la culture dans les villages, et qu'il fallait plutôt stimuler les activités existantes ou historiques de type carnaval, contes d'histoire le soir au coin du feu...

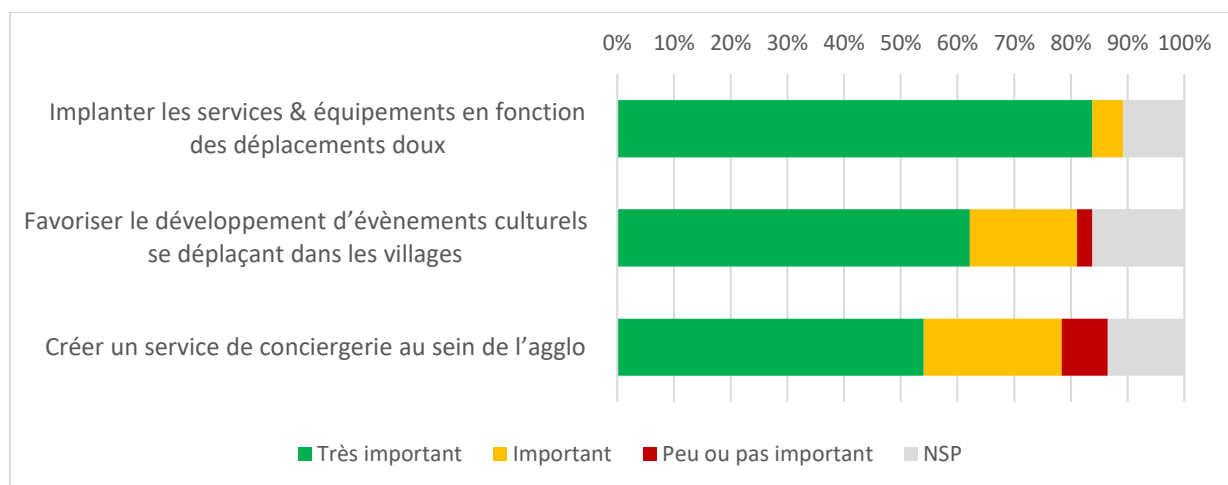
- **Créer un service de conciergerie** au sein de la Communauté d'Agglomération **pour organiser les services à la personne** (pour réduire les besoins en déplacements)

Lors de la présentation de cette proposition auprès de l'ensemble des participants, l'équipe a précisé que cette idée s'inspirait des activités de La Poste qui propose la livraison de médicaments en complément du courrier. La Communauté d'Agglomération pourrait mutualiser des services d'aides à la personne pour permettre aux personnes peu mobiles d'avoir accès à certains services.

En réponse, la Communauté d'Agglomération et l'AUAT ont indiqué que le PLUi peut permettre d'inscrire un bâtiment de type conciergerie sur le territoire. Cependant, le volet social relève des compétences des communes. La Communauté d'Agglomération pourrait donc inciter les communes à l'implantation de services ou de conciergerie.

A noter : Parmi les 3 personnes qui ont indiqué que cette proposition était pour elles peu ou pas importante, une a précisé qu'elle lui semblait irréalisable.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.



Les autres propositions d'actions pour l'organisation des services et des équipements (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Création ou décentralisation des services publics** (missions locales, services médicaux...) et déplacements des services vers la population isolée.
- **Facilitation par la Communauté d'Agglomération des initiatives type « maison partagée »** - relation avec les associations.
- **Création d'un lieu dédié aux jeunes en utilisant le bâti existant** permettant diverses activités

Thème 8 : « Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème



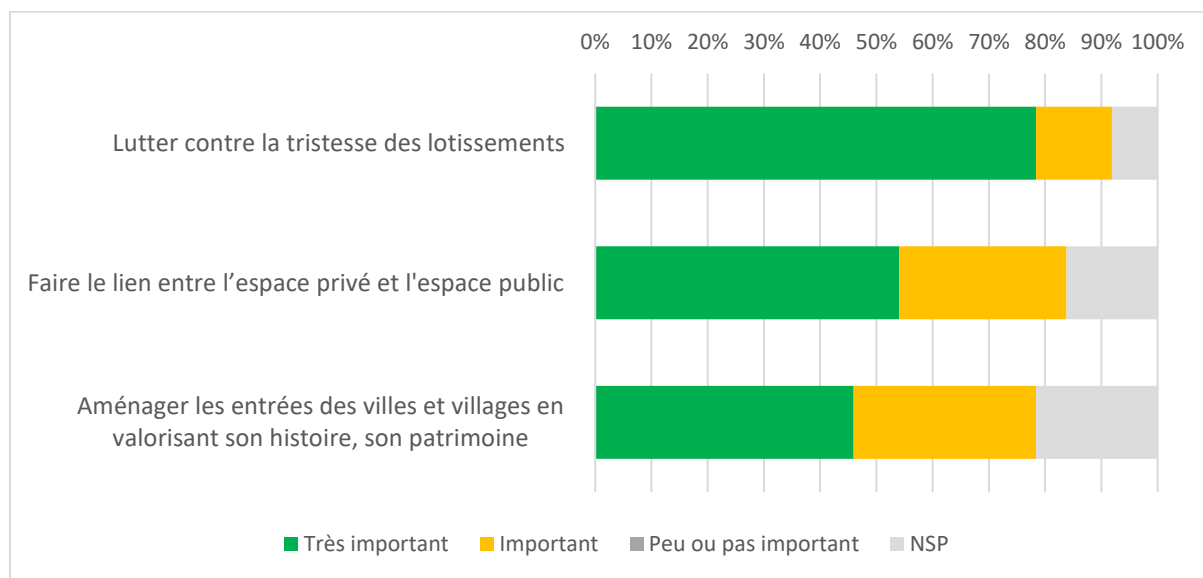
Thème 8 " Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? "

Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

L'équipe qui a travaillé sur la thématique des « **ambiances urbaines** » a présenté 3 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Lutter contre la tristesse des lotissements** qui se répandent même dans les villages et hameaux anciens, au détriment de l'identité rurale.
Mettre en lumière ce tissu ancien où la diversité des logements existe ainsi que les espaces publics qui attendent un regain de vie.
- **Faire le lien entre l'espace privé et public** : prescrire dans les opérations, autant d'espaces publics/partagés que privés (logements, commerces, services, lieux associatifs, café...). L'espace public n'est aujourd'hui composé que des trottoirs et des stationnements. L'idée est d'avoir un % ambitieux de diversité.
- **Aménager (personnaliser) les entrées des villes et des villages en valorisant son histoire, son patrimoine et ses petits éléments de patrimoine vernaculaire** (lavoir, muret, cabane, croix, pigeonier...) et rendre plus visibles les itinéraires de balades dès l'entrée de village, en installant des panneaux, des tables de pique-nique, des points d'eau...

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.

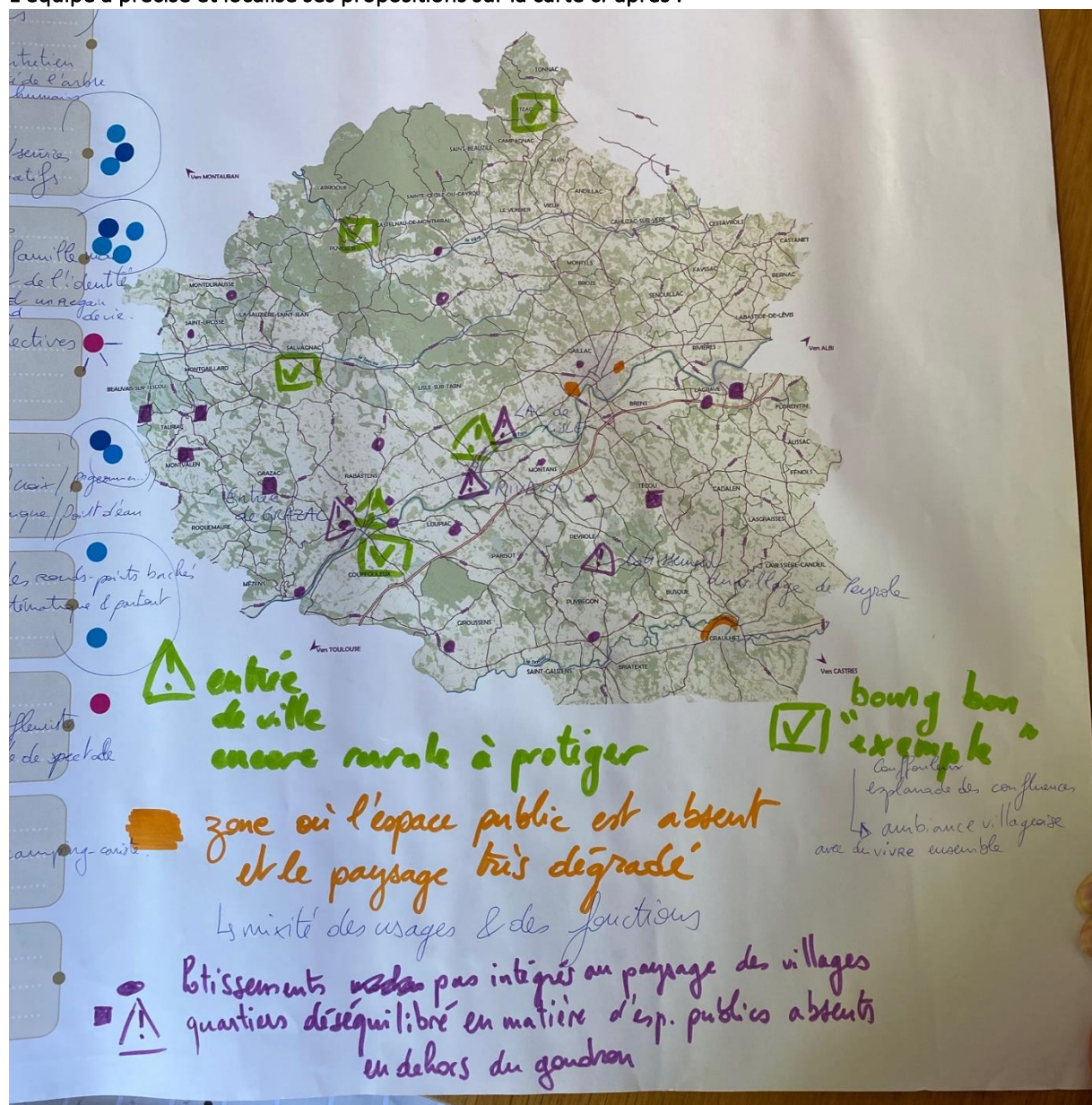


Les autres propositions d'actions sur les ambiances urbaines et les espaces publics (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Valoriser la place publique, l'Agora** où l'on se retrouve, on se mélange, on débat.
- **Valoriser la place de l'arbre** (pour l'ombre, la beauté...) **dans nos campagnes, nos centres anciens et nos périphéries**. Attention à la culture de l'élague : raisonner l'entretien pour préserver la santé de l'arbre et des humains.

- Avoir des lieux partagés dans chaque commune où les ressources sont collectives (lieux de compostage, boîte à livres, outils de jardinage et de bricolage...)
- Favoriser une conception et un entretien des espaces verts « différenciés » (par exemple : la tonte est trop systématique et partout)
- Acquisition par la Communauté d'Agglomération et les communes de davantage de biens immobiliers dans les centres pour conforter l'offre diversifiées sur toutes les fonctions humaines et urbaines (l'exemple de Salvagnac avec une boulangerie / fleuriste / café / salle de spectacle montre que c'est possible)
- Regrouper les aires de jeux autour d'un équipement, comme la mairie ou une maison de retraite ou une aire d'accueil de camping-caristes....

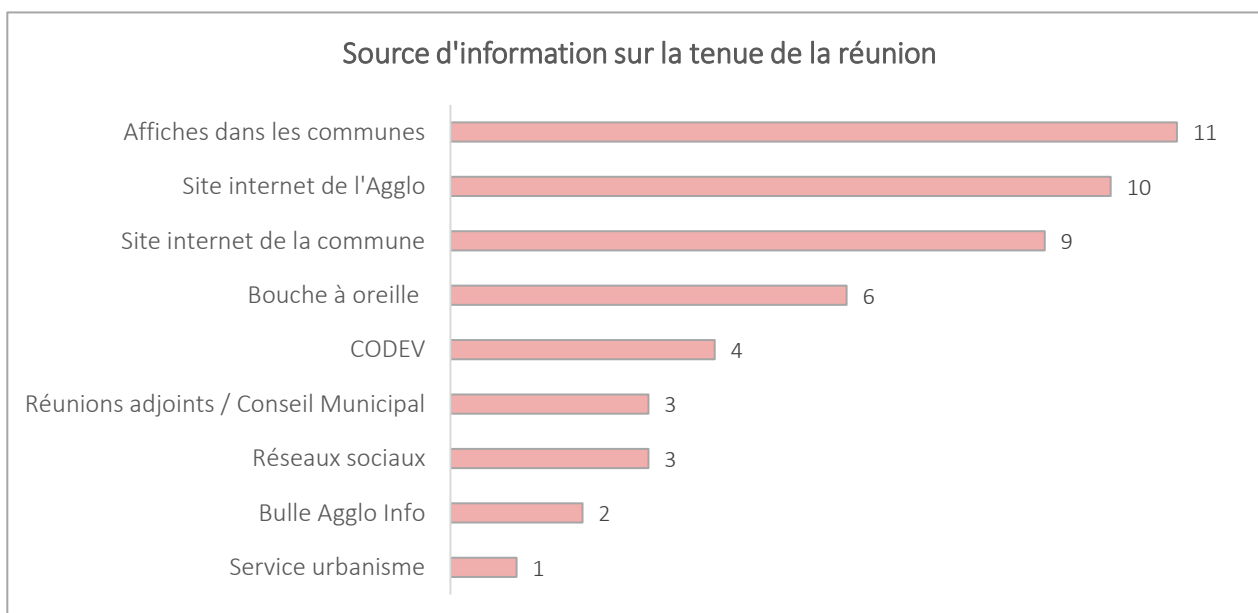
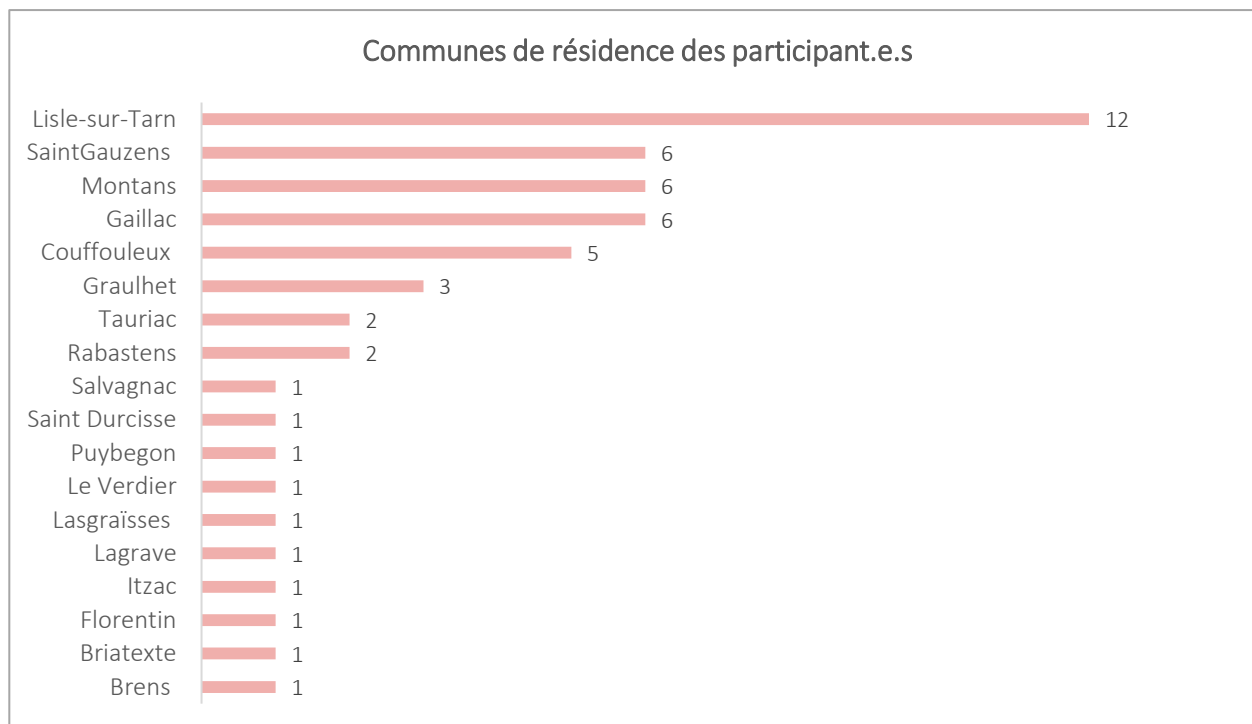
L'équipe a précisé et localisé ses propositions sur la carte ci-après :



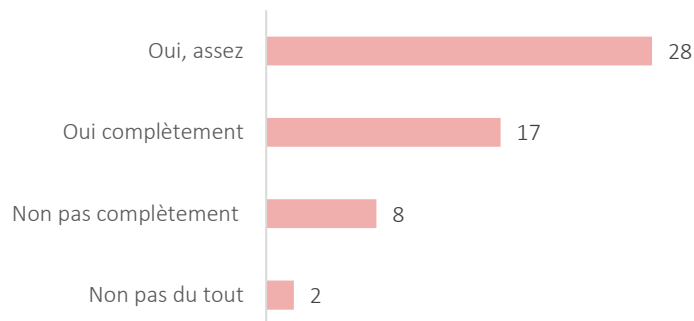
Lors des échanges en fin de réunion, un participant a souligné l'importance de prendre en compte le rapport du GIEC sur l'ensemble des décisions d'aménagement pour le territoire, en pensant plutôt « survie » qu'« adaptation », en développant l'agroforesterie, en plantant davantage d'arbres, etc...

Résultats des questionnaires d'évaluation

A la fin des réunions, les participants ont complété un questionnaire d'évaluation dont voici les résultats :



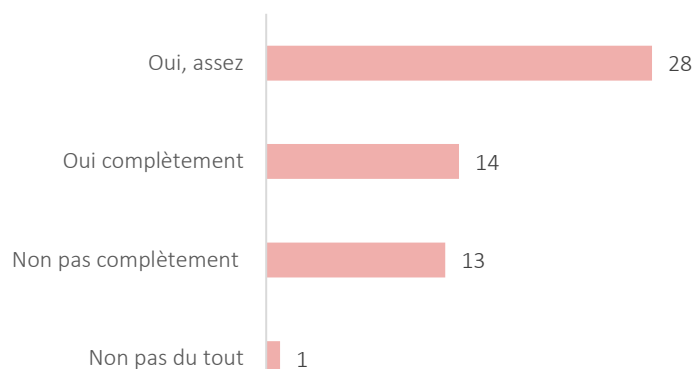
La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre la manière dont le SCoT peut accompagner l'évolution du territoire ?



Si non, pourquoi ?

- *Sujet déjà bien connu*
- *On n'est pas assez entré dans ce qui constitue le SCoT*
- *Moins de dynamique que la 1ère réunion*
- *Pas assez d'informations sur les compétences de la Communauté d'Agglomération pour réellement apporter des idées*

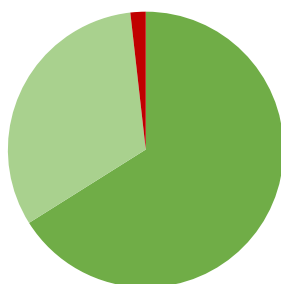
Le temps contribué vous a-t-il permis d'exprimer vos idées ?



Si non, pourquoi ?

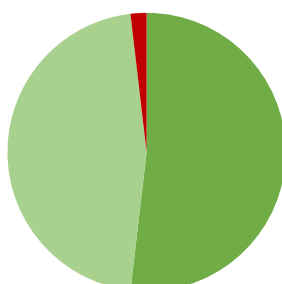
- *Manque de temps*
- *On est limité dans le choix des sujets*
- *Les sujets étaient assez fermés et on a passé du temps à les expliquer et les comprendre*
- *Le temps de réflexion en groupe était un peu court*
- *Beaucoup d'idées et de consensus mais comment cela va être vraiment transposé dans le SCoT ?*
- *Un vote exhaustif par mail sur toutes les propositions serait souhaitable*
- *La structure d'animation a fait perdre du temps sur la compréhension et peu de temps pour les idées*

L'horaire vous a paru ...



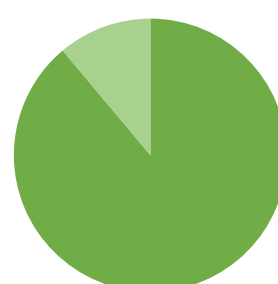
Tout à fait adapté

La durée vous a paru ...



Assez adapté

L'accueil vous a paru



Pas complètement adapté

Remarques complémentaires

- *Il aurait pu être organisé des moments de concertation dans les villages pour permettre de moins utiliser la voiture et permettre de débattre en présence des élus des villages.*
- *être entendu par les élus*
- *Avoir un public plus nombreux pour être plus représentatif des attentes des administrés du territoire en ayant une communication plus incitative*
- *Plutôt 20h - 22h pour que d'avantage de personnes puissent participer.*
- *Développer la communication au sujet de ces réunions*
- *Préciser avant la rencontre le détail des thématiques sur lesquelles on doit travailler*
- *Je n'ai pas vu de "publicité" sur ces 2 réunions ailleurs*
- *J'espère que ce travail démocratique sera appliqué, rendu démocratique*
- *Il me semble que le travail en groupe a besoin de plus de temps. Petite frustration.*
- *Je souhaiterai plus de concertation*
- *Du pain complet, des fruits et moins de cochon au sel nitrite (cf. objectifs du SCoT et du PAT :))*
- *Recommuniquer sur les enjeux du SCoT et retravailler sur les axes de travail*
- *Compte tenu de notre nombre je ne pense pas que nous soyons représentatifs de la population du territoire*
- *Domage qu'il n'y ait pas plus de monde*
- *Le changement climatique aurait pu être une thématique considérée comme un sujet important à débattre, on ne peut plus faire comme si*
- *Mettre des banderoles festives pour communiquer sur la concertation, comme on sait le faire pour les Lotos, un vide-grenier, dans des lieux plus visibles pour tous les habitants (pas que sur internet)*
- *Tenir au courant de la suite donnée par les élus*
- *Permettre d'être bien préparé à la réunion (c'était un peu nouveau pour moi)*
- *Merci !*
- *La présence des instructions des services d'urbaine des communes et communautés de communes serait souhaitable*
- *D'autres réunions comme celle-ci, bravo ID Communes, Merci les élus !*
- *Merci aux équipes*
- *Très intéressant et interactif*
- *Plus de transparence et d'honnêteté s'il vous plait*
- *Meilleure organisation que la précédente à Graulhet en novembre, à poursuivre.*
- *Moins de concret, plus de débats ?*
- *A la prochaine fois ! L'eau, dans 10 ans ? Comment adapter les projets ?*
- *De belles idées, pour construire de vrais projets ???*
- *Faire remonter notre travail*
- *Plus communiquer sur les réunions de projet de la Communauté d'Agglomération dans les communes*